



Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e-XIV^e siècles) (France)

Liste du patrimoine mondial 2026
– Informations complémentaires

Réponse au courrier d'ICOMOS en
date du 18 septembre 2025



Château de Peyrepertuse.



Auteurs du rapport :

Philippe BRAGARD, professeur émérite d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme à l'université catholique de Louvain (Belgique) – membre du comité scientifique de la candidature

Nicolas FAUCHERRE, professeur émérite d'histoire de l'art et d'archéologie médiévale, Université d'Aix-Marseille. – membre du comité scientifique de la candidature

David MASO, chargé de mission architecture et archéologie au sein de l'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM)

Anaïs MONROZIER, chef de projet patrimoine mondial au sein de l'AMPM

Rodrigue TRETON, historien médiéviste – membre du comité scientifique de la candidature

Avec la contribution de :

Guillaume DUHAMEL, urbaniste

Chantal GRES, chef de l'unité territoriale est à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Sous la supervision de :

La Mission du patrimoine mondial - Direction générale des patrimoines et de l'architecture – Ministère de la culture (France)

Les services déconcentrés de l'Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie (DRAC) et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement (DREAL)



Au nom de l'État partie



préambule

Le présent rapport vise à apporter l'ensemble des clarifications demandées dans le courrier d'ICOMOS en date du 18 septembre 2025, et conformément aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Dans l'optique de répondre de la façon la plus exhaustive et précise possible aux différentes interrogations, les demandes d'informations complémentaires présentes dans le courrier ont été isolées et extraites de manière à constituer des chapitres à part entière du présent rapport. Ceux-ci ont été retranscrits sous forme de sommaire dans lequel chaque partie correspond à une demande de précision.

Les éléments complémentaires, venant nourrir l'argumentaire du rapport ou apporter des informations plus détaillées, ont quant à eux été positionnés en annexes.

sommaire

9 1. Justification du choix des éléments constitutifs de la série proposée – analyse comparative

10 1.1. Système de fortification

- 10 1.1.1. Une série représentative de l'ensemble du système de fortifications à l'échelle de la sénéchaussée, et témoin de l'autorité des rois de France sur l'ensemble du Languedoc
- 17 1.1.2. Une série complète et porteuse de la VUE proposée : compléments à l'analyse comparative et précisions sur la contribution individuelle des éléments constitutifs
- 45 1.1.3. Une série régie par des liens culturels, sociaux et fonctionnels au fil du temps
- 50 1.1.4. Une série faisant partie d'un réseau unique : le poids des sources documentaires historiques
- 53 1.1.5. Une série conçue comme un ensemble militaire, politique, et symbolique du XIII^e et du début du XIV^e siècles

56 1.2. Architecture capétienne

- 56 1.2.1. Un système constitutif d'un jalon dans le mouvement de diffusion de l'architecture capétienne : l'influence de la série sur les développements architecturaux en France et au-delà
- 60 1.2.2. Un réseau emblématique du mouvement d'affirmation et d'expansion du pouvoir capétien : le rôle spécifique de la série dans la conquête par rapport à d'autres provinces
- 63 1.2.3. Le caractère exceptionnel de la série au regard d'autres fortifications du domaine capétien

69 2. Protection

70 2.1. La protection et la gestion de l'extrémité sud-ouest de la zone tampon du site d'Aguilar : complément d'informations

79 3. Annexes

3.1. Courrier ICOMOS

3.2. La sénéchaussée de Carcassonne aux XIII^e et XIV^e siècles : chronologie

3.3. Liste des sénéchaux et châtelains royaux de la sénéchaussée de Carcassonne (1228-1323)

3.4. Boîte à outils ICOMOS France

3.5. Rapport de classement du site de l'écrin paysager de la forteresse d'Aguilar

3.6. Délibération de la commune de Tuchan relative au PLU

3.7. Actes du colloque scientifique international 2021



Château de Quéribus.



1

Justification du choix
des éléments constitutifs
de la série proposée –
analyse comparative

1.1. SYSTÈME DE FORTIFICATION

1.1.1. Une série représentative de l'ensemble du système de fortifications à l'échelle de la sénéchaussée, et témoin de l'autorité des rois de France sur l'ensemble du Languedoc

⇒ « Expliquer en quoi la série de châteaux sélectionnés doit être considérée comme représentative ou illustrative de l'ensemble du système de fortifications à l'échelle de la sénéchaussée, et témoin de l'autorité des rois de France sur l'ensemble du Languedoc »

LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA SÉRIE SÉLECTIONNÉE PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES FORTIFICATIONS DE LA SÉNÉCHAUSSEE

Afin de démontrer en quoi la série proposée pour inscription constitue une représentation pertinente et représentative de l'ensemble du système de fortifications élaboré à l'échelle de la sénéchaussée, il convient, en premier lieu, d'examiner la genèse et l'évolution de l'ensemble des fortifications mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage royale dans ce territoire au cours de la période considérée (du second quart du XIII^e siècle au premier quart du XIV^e siècle). De cette analyse découlent plusieurs constats d'ordre historique, stylistique et topographique, qui permettent d'évaluer le degré d'adéquation de chaque forteresse avec les cinq attributs définissant la valeur universelle exceptionnelle proposée.

Ces différents niveaux d'analyse ont ainsi conduit à l'élaboration de critères de notation, dont la méthodologie et l'application sont présentées au point suivant (1.1.2). Les éléments les mieux notés sont considérés comme constituant un ensemble cohérent et suffisamment complet pour être porteur de la valeur universelle exceptionnelle proposée.

Attribut 1 - Une place forte centrale de grande ampleur

Dès la création de la sénéchaussée en 1229¹, les sources historiques (cf. 1.1.4) attestent le rôle central et stratégique de Carcassonne au sein du dispositif défensif. Par sa position, la ville verrouille l'axe Toulouse–Narbonne, assure la continuité entre la Montagne Noire et les Corbières, et contrôle les accès à la vallée de l'Aude. Cette importance se traduit par la reconstruction complète des fortifications de la cité : l'adoption d'un système à double enceinte concentrique et le transfert de la population sur l'autre rive du fleuve témoignent à la fois de l'urgence pour le pouvoir royal de sécuriser la ville et de la méfiance persistante envers ses habitants. Ce cas demeure exceptionnel dans le contexte du royaume de France.

1. L'enchaînement des événements ayant conduit à l'intégration du Languedoc dans le domaine capétien, ainsi que les principales évolutions de la sénéchaussée entre le deuxième quart du XIII^e siècle et le premier quart du XIV^e siècle, sont présentés dans le dossier de nomination et résumés de manière synthétique dans ce document sous forme de chronologie (Annexe 2).

Les sources mentionnent également, pour cette même période, l'existence de vingt-deux châteaux relevant directement de l'autorité du sénéchal de Carcassonne. Leur statut royal est confirmé par de multiples documents d'archives — nominations de châtelains, effectifs de garnison, comptes royaux et correspondance administrative (cf. 1.1.4). Toutefois, leur rôle au sein de l'ensemble varie selon leur implantation géographique et leur date d'intégration dans le domaine de la Couronne (cf. tableau p. 280-281 du dossier de nomination).

L'attribut 1 trouve ainsi toute sa signification : la sénéchaussée s'organise autour d'une cité principale, Carcassonne, entièrement refortifiée et militarisée — la population civile étant reléguée dans une ville ouverte distincte —, à laquelle se rattache administrativement une série de 22 forteresses. Celles-ci, tout en étant subordonnées à la cité centrale, exercent toutefois des fonctions différenciées selon leur localisation et leur importance militaire.

À ce stade, deux éléments doivent être pris en considération pour identifier les châteaux les plus représentatifs de l'ensemble du système. Le premier concerne **le lien de subordination administrative directe entre la forteresse et la cité**. Ce critère, bien qu'essentiel à l'identification du corpus étudié, ne constitue pas un facteur de distinction, puisque c'est précisément ce lien, attesté par les sources écrites, qui a permis de définir la série.

Le second élément repose sur le degré d'expression de la **fonction militaire** du sénéchal au sein de chaque forteresse. Dans ce territoire encore contesté, où Carcassonne occupe le rôle de place de commandement, certaines forteresses ne disposent que de garnisons symboliques, tandis que d'autres reçoivent régulièrement, sur ordre du sénéchal, des troupes ou des livraisons d'armement. Ce second groupe illustre de manière emblématique l'une des caractéristiques fondamentales de la sénéchaussée : sa forte militarisation. Cette dimension tactique accrue pour certains châteaux, perceptible à travers les sources, est un des facteurs pris en compte pour la sélection de la série proposée.

Attribut 2 - Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire

Le système de contrôle territorial se met en place en plusieurs phases successives. Lors de la création de la sénéchaussée en 1229, le roi dispose de sept châteaux. Cinq d'entre eux, situés à l'est dans une région pacifiée depuis près de vingt ans, sont de châteaux urbains (Béziers, Pézenas) ou des points de surveillance d'axes de passage et des zones minières (Cabrières, Cessenon, Servian). Les deux autres, proches de Carcassonne, correspondent à des places ayant opposé une résistance notable durant la croisade : Termes, conquis par Simon de Montfort en 1210 après un long siège, occupe une position stratégique au cœur des Corbières face aux zones rebelles ; Cabaret (Lastours), foyer majeur de résistance, ne se soumet définitivement qu'en 1228.

La deuxième phase, dans les années 1240, voit Louis IX affronter deux crises simultanées : l'insurrection des seigneurs *faidits*² de l'ancienne vicomté Trencavel, soutenus par la couronne d'Aragon, et la coalition menée par des barons du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, rejointe par Henri III d'Angleterre et le comte de Toulouse. Ces deux mouvements échouent : les *faidits* sont repoussés en 1240 et les coalisés défaits à Taillebourg en 1242.

À la suite de la répression de la révolte de Trencavel, le roi acquiert ou conquiert sept nouvelles forteresses d'importance stratégique pour le contrôle de la sénéchaussée et la défense des abords de Carcassonne. Montréal et Minerve renforcent Cabaret dans la maîtrise des voies d'accès à la cité, tandis que Peyrepertuse, Aguilar, Niort, Castelpor et Montségur, pris ou remis par des *faidits* notoires, constituent avec Termes une première ligne défensive face aux possessions aragonaises d'où était partie la rébellion.

Dans la continuité, les dernières places rebelles — Quéribus, Puilaurens, Sabarda et Castel-Fizel — se soumettent et reçoivent des garnisons royales, complétant le dispositif. Cette consolidation permet au roi d'aborder en position de force les négociations territoriales avec l'Aragon, conclues par le traité de Corbeil en 1258.

Les dernières acquisitions royales s'échelonnent ensuite sur plusieurs décennies. Elles se concentrent à l'ouest de la sénéchaussée, dans une logique de contrôle du comté de Foix, où les velléités d'indépendance persistent. Le roi y intervient personnellement à la tête de son armée en 1272. Les places de Roquefixade (1278) et Les Allemans (1308) consolident la domination royale sur ce territoire longtemps autonome, tandis que, les acquisitions de Belcaire (1282) et de Leucate (1308) renforcent la maîtrise de la frontière.

L'analyse historique de la constitution du réseau fortifié met en évidence plusieurs groupes distincts au sein du système défensif de la sénéchaussée de Carcassonne, chacun exprimant à des degrés divers la notion d'« ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire »³.

Le premier groupe, situé à l'est (Béziers, Pézenas, Servian, Cessenon, Cabrières et Minerve), se développe sur un territoire pacifié de longue date. Dans cette zone, seules les garnisons de Cessenon et surtout de Cabrières semblent avoir eu une importance militaire notable, sans doute en raison de la proximité de Montpellier, enclave aragonaise entre les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne.

La situation est tout autre pour les forteresses situées au sud de la sénéchaussée et celles contrôlant les accès directs à Carcassonne. Étroitement liées au *faidiment*, elles furent le théâtre de sièges au cours des croisades de 1209-1224 et de 1226, ou lors de la consolidation du pouvoir royal (Termes, Cabaret, Minerve, Montréal, Montségur, Quéribus). Plusieurs occupent en outre des positions frontalières face au Roussillon et à la Cerdagne, possessions de la couronne d'Aragon (Peyrepertuse, Niort, Castelpor, Montségur, Quéribus, Puilaurens,

2. Dérivant du vocable germanique *faida* signifiant le droit d'exercer la vengeance contre un traître, le terme *faidiment* apparaît dans le contexte de la croisade contre les Albigeois pour caractériser le crime de résistance à l'encontre de l'Église romaine et du roi de France qui est de fait considéré comme un acte de trahison. Avec le crime d'hérésie, le *faidiment* constitue le principal motif d'expropriation et d'exclusion des seigneurs méridionaux ayant refusé de se soumettre à la croisade puis à la domination française sur les territoires nouvellement conquis. Ces proscrits sont dès lors qualifiés de *faidits*.
3. Dans le dossier de nomination, la carte de localisation de ces châteaux fait clairement apparaître l'absence de fortification royale dans la partie septentrionale de la sénéchaussée de Carcassonne correspondant à l'ancienne vicomté d'Albi. Ce hiatus s'explique par le fait que les rois capétiens avaient inféodé l'administration de ce territoire à des prélats et des grands barons : évêque d'Albi, vicomtes de Lautrec, seigneurs de Castres notamment.

Sabarda, Castel-Fizel, Aguilar) Elles illustrent ainsi la spécificité historique de la sénéchaussée, marquée à la fois par une rébellion interne persistante et par la proximité d'un royaume voisin souvent hostile. Cette particularité se reflète également dans la longévité de leur fonction militaire, certaines forteresses n'étant abandonnées par l'armée qu'à la fin du XVIII^e siècle.

Enfin, un troisième ensemble, lié à l'histoire du comté de Foix, s'intègre plus tardivement au réseau (Roquefixade et les Allemans) tandis que le dispositif frontalier est complété par des acquisitions (Belcaire et Leucate). Ces derniers ajouts interviennent alors que la frontière méridionale s'apaise, avec la formation du royaume de Majorque, allié de la France, jouant le rôle d'État tampon entre la sénéchaussée et les possessions aragonaises.

Ces développements permettent de comprendre qu'au-delà de son seul aspect matériel de maillage territorial par des forteresses, l'attribut 2 exprime également des valeurs immatérielles ; **les fonctions de contrôle du *faidiment* et de surveillance de la frontière issue du traité de Corbeil (1258)**. Ces valeurs ont contribué à la sélection de la série proposée.

Attribut 3 – Un programme constructif d'ensemble homogène

Le programme de construction militaire mis en œuvre à l'échelle de Carcassonne et des zones méridionales de la sénéchaussée se distingue par son ampleur et son homogénéité. Tandis que les défenses de la cité sont entièrement repensées selon le principe d'une double enceinte concentrique, les châteaux environnants font simultanément l'objet d'importantes reconstructions, souvent accompagnées d'un déplacement de l'habitat civil au pied des promontoires. Ces travaux, proches dans le temps et dans leur conception, s'inscrivent dans la dynamique du vaste chantier de fortification de Carcassonne, centre du système défensif royal.

Le financement de ces réalisations fut rendu possible par le contexte politique : la réquisition de populations récemment soumises, la confiscation de biens pour cause d'hérésie et la mobilisation directe des ressources royales soutinrent cet effort exceptionnel. Conçues pour abriter des garnisons royales et non des seigneurs, ces forteresses répondent à une logique purement militaire et administrative, mise en œuvre sous l'autorité du sénéchal.

Ce programme d'ensemble se distingue par une grande rationalité constructive. L'architecture militaire privilégie l'efficacité : absence de décor, austérité fonctionnelle et dimension résidentielle réduite, y compris pour le châtelain. Le séjour du roi n'y est jamais envisagé. Tout témoigne d'un souci d'économie, de rapidité et de solidité.

La standardisation des plans et des procédés, perceptible aussi bien dans les forteresses périphériques que dans les ouvrages de la cité, confère à l'ensemble une homogénéité remarquable. Elle révèle une politique de fortification cohérente, pensée et conduite à l'échelle du territoire par une administration efficace, maîtrisant les aspects techniques, logistiques et financiers.

Cette typologie de forteresses à vocation exclusivement militaire, conçues comme relais du pouvoir royal, constitue l'une des caractéristiques majeures du réseau défensif de la sénéchaussée. L'architecture capétienne, jusqu'alors absente du Languedoc, s'y exprime avec force, traduisant le changement de régime politique. Par les similitudes architecturales

unissant les châteaux satellites à la cité centrale, l'unité du royaume se manifeste selon une même règle constructive, adaptée aux particularités topographiques de chaque site.

La **mention explicite des chantiers royaux** dans les sources, la présence de **marqueurs stylistiques capétiens, ainsi que l'étroitesse des similitudes architecturales entre les châteaux satellites et les fortifications de Carcassonne**, constituent autant d'indicateurs permettant d'établir une hiérarchie entre les châteaux de la sénéchaussée et d'identifier les sites les plus représentatifs au regard de cet attribut.

Attribut 4 – Des châteaux sentinelles de crête

La volonté royale de s'imposer en lieu et place des anciens seigneurs se traduit concrètement par la destruction des anciennes forteresses féodales et leur remplacement *in situ* par des châteaux royaux. Dans les reliefs escarpés des Corbières, de la Montagne Noire ou des piémonts pyrénéens, les sénéchaux privilégient ainsi les sites naturellement défensifs et dominant de vastes étendues, affirmant visiblement la présence du pouvoir capétien dans le paysage qu'ils contrôlent à vue.

Leur implantation sur les crêtes rocheuses confère à ces forteresses une dimension ostentatoire, traduisant l'affirmation visible du pouvoir capétien sur un territoire rural et montagnard jusque-là dépourvu d'édifices d'une telle envergure.

Cette politique d'implantation au cœur de reliefs difficiles a donné naissance à l'un des traits architecturaux les plus remarquables de la sénéchaussée : l'adaptation à grande échelle de l'architecture capétienne aux reliefs rocheux. Issue des plaines du nord de la France, cette architecture connaît ici un développement original, les maîtres d'œuvre ayant dû déployer une large gamme de solutions techniques ; extraction de pierres en bord d'à-pic pour établir les fondations des bâtiments ; courtines se terminant en éperon ; arcs de décharges de grande ampleur lancés sur le vide ; tourelles sur contrefort en surplomb de falaises ; implantation de treuils en bord de falaise et gestion des approvisionnements dans des espaces difficilement accessibles. Il en résulte des forteresses aux morphologies à la fois originales et cohérentes, formant un ensemble unique à l'échelle du royaume.

La capacité des sites à dominer visuellement un large territoire, tout comme **la prouesse technique déployée par les bâtisseurs**, ont constitué des critères déterminants dans la sélection de la série.

Attribut 5 – Une grande qualité visuelle conservée

Une dernière caractéristique propre du système fortifié de la sénéchaussée de Carcassonne, réside dans la qualité exceptionnelle des paysages dans lequel il se déploie aujourd'hui. Édifiées sur des promontoires rocheux ou des lignes de crêtes, les forteresses dominent des sites demeurés presque intacts, où la faible anthropisation des reliefs met en valeur la puissance de leurs silhouettes. La militarisation ancienne de leurs abords — qui repoussa les villages et toute construction au pied des montagnes — a contribué à préserver la pureté de leurs formes et la lisibilité de leur présence au sommet des reliefs.

Aujourd'hui, ces forteresses ne sont plus perçues comme des instruments de domination, mais comme des repères visuels et symboliques majeurs du paysage. Leur présence, inscrite dans la verticalité, suscite une expérience esthétique et contemplative fortement évocatrice.

Par leur implantation, leur visibilité et leur rôle structurant dans la perception du paysage, les huit forteresses sélectionnées apparaissent comme **les témoins les plus représentatifs de l'accord entre architecture et paysage**. Elles incarnent un équilibre rare entre puissance monumentale et beauté naturelle, faisant de ces sites autant des lieux de mémoire que de contemplation, où se révèle la permanence du lien entre l'histoire et le territoire.

SYNTHÈSE

Sur la base des développements précédents, il ressort que la série de forteresses proposée pour inscription constitue le portrait le plus complet et le plus représentatif de l'ensemble du système de fortifications de la sénéchaussée. Cette représentativité a été évaluée à l'aune des cinq attributs constitutifs de la VUE proposée. Les huit forteresses sélectionnées sont celles qui illustrent avec force et acuité ces attributs. Pour chaque attribut, il a en effet été démontré que la série était porteuse de caractéristiques et de valeurs propres (fonctionnement centralisé ; dimension tactique au sein du système ; protection de la frontière ; effacement du *faidiment* ; travaux sous maîtrise d'ouvrage royale ; liens stylistiques avec Carcassonne ; escarpement ; adaptation au relief, qualités paysagères conservées), conférant à l'ensemble une valeur universelle exceptionnelle (qui ne peut être étendue aux autres châteaux de la sénéchaussée).

Cette analyse, basée sur les attributs et les valeurs les plus représentatives de la VUE proposée a justifié la méthode de sélection des éléments constitutifs – laquelle est détaillée au point suivant 1.1.2. L'état de conservation n'a donc pas constitué le facteur déterminant dans cette méthode sélective. Néanmoins, il convient d'admettre que, les sites entièrement disparus ou dont l'état de dégradation ne permettait pas une telle analyse, ont de fait été exclus de la sélection (cf. tableau p. 20).

LA SÉRIE PROPOSÉE PERÇUE COMME TÉMOIGNAGE DE L'AUTORITÉ ROYALE SUR L'ENSEMBLE DU LANGUEDOC⁴

Les sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire-Nîmes furent créées en 1229, en remplacement de la vicomté Trencavel, territoire qui, parmi ceux touchés par la croisade, avait payé le plus lourd tribut à la guerre.

4. Le nom de *Languedoc* procède d'une distinction linguistique établie par les autorités capétiennes à la fin du XIII^e siècle, lorsque la locution *langue d'oc* — ou *langue occitane* — apparaît dans les textes pour désigner l'idiome des populations méridionales, par opposition à la *langue d'oïl* parlée au nord du royaume. Au cours du siècle suivant, la notion d'une *patrie occitane* s'impose progressivement pour désigner cet ensemble de territoires, avant que l'appellation *Languedoc* ne devienne définitive dans le cadre des institutions parlementaires et juridictionnelles.

Contrairement au comté de Toulouse, où l'intégration au domaine royal s'opéra après une transition d'environ quarante ans entre le pouvoir comtal et celui du roi, la vicomté Trencavel connut une rupture immédiate. La fin de la guerre coïncida avec l'instauration de structures politiques, administratives et judiciaires entièrement nouvelles, directement imposées par la monarchie capétienne. Les agents royaux sont français. Le sénéchal, représentant direct du souverain dispose de pouvoirs étendus et impose durement l'ordre royal sur le pays. Une surveillance constante est maintenue sur toutes les personnes qui se sont opposées à la croisade de 1209-1224 et la croisade royale de 1226. Ce contrôle s'étendait aussi au domaine religieux : les sénéchaux assuraient l'entretien des inquisiteurs et la garde des prisons, tandis que les biens des hérétiques condamnés revenaient au détenteur du pouvoir de justice – le sénéchal dans les terres relevant du domaine royal.

Cette contrainte fut nettement moins marquée dans la sénéchaussée de Beaucaire, où la dissidence religieuse n'avait jamais atteint le niveau d'enracinement observé dans les Corbières, la Montagne Noire, la vallée de l'Aude, le Fenouillèdes ou le pays d'Olmes. À partir des années 1220-1230, ces zones sont le refuge des *faidits* et des personnes accusées d'hérésie, protégés à la fois par une topographie accidentée et par la proximité des terres catalano-aragonaises.

Les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, créées dans le sillage de la croisade, illustrent ainsi deux visages de l'expansion capétienne en Languedoc. Celle de Beaucaire s'organise autour de Nîmes, avec des objectifs d'un autre ordre : contrôler la navigation du sel depuis Aigues-Mortes en sécurisant les points de rupture de charge (Fourques et Beaucaire sur le Rhône, Sommières sur le Vidourle), fortifier le grand port de douane et de croisade d'Aigues-Mortes par une enceinte édifiée *ex nihilo* sur le sable, et contenir l'influence des puissances ecclésiastiques – l'évêque de Maguelonne à Vivioures, puis la papauté à Villeneuve-lès-Avignon.

En 1271, à la mort d'Alphonse de Poitiers, dernier comte de Toulouse, les sénéchaussées de Toulouse et de Rouergue passent à leur tour sous domination royale. Les fortifications comtales (Cordes-sur-Ciel, Najac, Penne, Villefranche-de-Rouergue), souvent associées à la fondation de bastides, furent reprises par les sénéchaux royaux dans une optique avant tout administrative, symbole du contrôle politique d'un territoire désormais pacifié et urbanisé.

À Beaucaire, Toulouse, Villefranche-de-Rouergue comme à Carcassonne, la fortification demeure l'expression du pouvoir royal. Elle diffère seulement par le degré de coercition qu'exige chaque région.

Ainsi, parmi les sénéchaussées du Languedoc, c'est dans celle de Carcassonne que l'autorité royale s'impose avec le plus de rigueur et de contrainte, entraînant la création d'un réseau fortifié dont les éléments majeurs constituent le bien proposé pour inscription.

1.1.2. Une série complète et porteuse de la VUE proposée : compléments à l'analyse comparative et précisions sur la contribution individuelle des éléments constitutifs

⇒ ***L'ICOMOS serait reconnaissant à l'État partie de compléter l'analyse comparative présentée afin de préciser la contribution individuelle et originale de chaque élément constitutif sélectionné à la valeur universelle exceptionnelle proposée, afin de démontrer que la série de huit sites est complète.***

L'analyse comparative devrait démontrer que les éléments constitutifs sélectionnés de la série sont les plus appropriés et si certains auraient dû être exclus/d'autres inclus, sur la base de la contribution spécifique et originale de chaque élément constitutif à la représentation de la valeur universelle exceptionnelle proposée.

JUSTIFICATION DE LA SÉRIE – ANALYSE COMPARATIVE : MÉTHODE DE SÉLECTION DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS ET CONTRIBUTION INDIVIDUELLE À LA VUE PROPOSÉE

Le choix des éléments constitutifs de la série a procédé d'une **analyse comparative** resserrée à l'échelle de la totalité des 22⁵ châteaux royaux de la sénéchaussée de Carcassonne.

La méthode a consisté à analyser les valeurs et les caractéristiques spécifiques de chacun de ces châteaux à l'aune des deux critères et des cinq attributs constitutifs de la valeur universelle exceptionnelle proposée pour le bien ; et au prisme des états d'intégrité et d'authenticité de chacun.

L'argumentaire et le système de notation adossés à cette analyse justifient l'exclusion de 14 éléments sur les 22 châteaux royaux ; venant ainsi conforter que **la série des huit sites est complète et pleinement représentative de l'ensemble du système.**

Justification des attributs de la VUE proposée par château

Le choix a donc considéré la présence ou l'absence des attributs de la VUE proposée pour chaque château : la forteresse analysée dispose-t-elle de tous les attributs caractéristiques de la VUE proposée ?

Conformément au paragraphe 137-b des Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial : *chaque élément constitutif doit contribuer à la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription dans son ensemble, d'une manière substantielle, scientifique, aisément définie et visible [...]*

5. Le nombre de 22 est entendu, en sus, du site de Carcassonne - siège de la sénéchaussée

Il est donc à considérer que **la contribution spécifique et originale de chaque élément constitutif à la représentation de la valeur universelle proposée apparaît pleinement justifiée dès lors que la forteresse considérée mobilise la totalité des cinq attributs.**

NB : Nonobstant l'analyse de la contribution individuelle de chaque composante à la VUE, il convient de souligner que c'est bien *la série dans son ensemble – et non nécessairement ses différentes parties – qui est porteuse de la valeur universelle exceptionnelle proposée.* (cf 1.2.3)

Analyse des états individuels d'intégrité et d'authenticité

En parallèle, ces éléments ont été enrichis par l'analyse de l'état individuel d'intégrité et d'authenticité de chaque château, telles qu'entendues à la rubrique II. E des Orientations.

Le tableau découlant de cette méthode et justifiant la sélection des éléments constitutifs vient par ailleurs compléter l'analyse comparative présentée dans le dossier (p. 20).

Clefs de lecture de ce tableau d'analyse et système de notation

- Les attributs représentatifs de la VUE ont été traduits en valeurs. Ces valeurs correspondent aux indicateurs nécessaires à la justification de l'attribut concerné. Elles sont au nombre de neuf, et notés sur neuf points (1 point/valeurs)
- L'analyse fournit une note globale sur quinze points.

Seuls les châteaux dont la notation était égale ou supérieure à 13/15 ont été retenus

- L'intégrité et l'authenticité sont respectivement notées sur trois points

NOM DE LA FORTERESSE ANALYSÉE	RAPPEL DES 2 CRITÈRES ET DES 5 ATTRIBUTS DE LA VUE PROPOSÉE		TRADUCTION DES ATTRIBUTS EN 9 VALEURS REPRÉSENTATIVES	AXES d'ANALYSE / ARGUMENTAIRE - La forteresse analysée dispose-t-elle de tous les attributs et marqueurs caractéristiques de la VUE proposée ? - Si oui, de quelle manière, contribue-t-elle de manière individuelle à la VUE du bien proposé ?
FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS	JUSTIFICATION / ARGUMENTAIRE
	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	
			Forteresse de garnisons	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	
		CONTRIBUTION INDIVIDUELLE La contribution individuelle à la VUE est pleinement justifiée lorsque les 5 attributs sont mobilisés/concernés (note supérieure ou égale à 7/9)		

ATTRIBUTS	VALEURS	SENS
1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	Carcassonne, en tant que siège de la sénéchaussée matérialise la centralité du pouvoir militaire, politique et administratif exercé par le sénéchal. Un lien de subordination administrative directe est établi entre les forteresses et la cité, en tant que place de commandement.
	Forteresse de garnisons	Les forteresses disposent de garnisons fixes sous les ordres d'un châtelain, dépendant directement du sénéchal, illustrant la forte militarisation de la sénéchaussée, et le caractère pérenne de cette fonction.
2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Les châteaux ont été construits par l'administration royale pour former un réseau défensif centré sur Carcassonne, chargé de protéger et de contrôler les confins méridionaux du royaume face à l'Aragon – dans le contexte de la frontière issue du traité de Corbeil en 1258.
	Rôle durant croisade/Faidiment	L'ensemble architectural défensif a été conçu, consécutivement à la croisade contre les Albigeois, dans le but de soumettre et d'impressionner les populations jugées rebelles ou hérétiques. La conquête de la vicomté Trencavel et de confiscation des terres aux seigneurs locaux a donné lieu à des phénomènes de révoltes et d'insurrections caractéristiques à l'échelle de la sénéchaussée.
3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	L'édification de ces châteaux, bâtis sous maîtrise d'ouvrage royale, grâce à des chantiers menés en parallèle dans un temps relativement court, a constitué une avancée du point de vue technique, logistique et administratif. Ils sont un exemple éminent et précoce de la planification d'un système défensif.
	Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Au-delà de la présence d'éléments emblématiques, marqueurs de l'architecture militaire capétienne (régularité géométrique du tracé des enceintes, multiplication des tours rondes à archères, présence de tours maîtresses intégrées à la défense, de logis adossés aux courtines, éloignement des zones d'habitats...), des liens stylistiques évidents sont relevés entre les forteresses et les fortifications de Carcassonne.
4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/Rôle de vigie	Les sites ont été choisis par l'administration royale parmi les places-fortes féodales de la région, en fonction de leurs positionnements stratégiques et de leurs emplacements escarpés, facilement défendables. Du haut de leur crête, ils contrôlent un large panorama conférant à ces sentinelles un rôle de vigie indéniable.
	Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Les principes de fortification capétienne, élaborés à l'origine pour les plaines du nord de la France, ont dû ici être adaptés à des reliefs escarpés obligeant maîtres d'œuvre, maçons et charpentiers à déployer une large gamme de solutions techniques et à réaliser de véritables prouesses architecturales.
5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères conservées	La position escarpée des forteresses et l'absence d'habitat civil autour des murailles en raison de la militarisation de leurs abords en font aujourd'hui des repères visuels impressionnants au sein de paysages préservés et peu anthropisés depuis le XIII ^e siècle. Conçus pour surveiller le territoire, ces édifices s'ouvrent aujourd'hui sur le spectacle du grand paysage, permettant d'appréhender l'ampleur du système et participant à l'expérience unique de visite.

Tableau explicitant le sens des valeurs définies par attribut

NOTES INTERMÉDIAIRES					CHOIX La sélection est justifiée lorsque la note finale est supérieure ou égale à 13	
NOTE	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
/9		/3		/3	/15	oui/non
AXES d'ANALYSE / ARGUMENTAIRE Quel est l'état d'intégrité et d'authenticité de l'élément considéré ? Celui-ci est-il jugé suffisant ?						

Schéma explicitant les clefs de lecture du tableau d'analyse (page suivante)

Tableau d'analyse comparative à l'échelle de la sénéchaussée

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE
CARCASSONNE (1229-XIX ^e s.)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	En tant que pièce maîtresse du dispositif de défense, Carcassonne est la justification même de cet attribut.	9/9
			Forteresse de garnisons	Carcassonne est la place centrale où se trouve la garnison principale, l'arsenal et les officiers royaux. Le site a gardé sa fonction militaire jusqu'en 1918.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	L'ampleur des reconstructions opérées par les rois de France aux XIII ^e et XIV ^e siècles fait de Carcassonne un pôle stratégique à l'échelle de la sénéchaussée. Son château est le centre de gravité du système de forteresses contrôlant le territoire et l'ancienne frontière.	
			Rôle marquant durant la croisade. Faiblement	Carcassonne était le centre de pouvoir des vicomtes Trencavel. La ville a fait l'objet de deux sièges, durant la croisade (1209) et lors de la conquête royale (1240).	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	La gestion des chantiers de construction de l'ensemble du système fortifié est réalisée depuis Carcassonne.	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Le château et les remparts de Carcassonne présentent le catalogue complet des solutions architecturales mis en oeuvre sur l'ensemble du système de forteresses.	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le château et les remparts de Carcassonne sont établis sur une butte de grès surplombant la plaine environnante et le cours de l'Aude à 150 mètres d'altitude. Les plus hautes de ses tours constituent des vigies couvrant un vaste panorama.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Le creusement des lices permettant la mise en place de l'enceinte extérieure a été un travail exceptionnel par son ampleur et sa rapidité. Il a nécessité des reprises en sous-œuvre à grande échelle de l'enceinte intérieure.	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Les secteurs oriental et méridional des fortifications dominent un vaste paysage agricole ouvert, conférant aux remparts de Carcassonne une valeur emblématique de cité médiévale, n'ayant que peu d'équivalents.	
TERMES (1229 - 1653)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de la forteresse de Termes à la place forte centrale est avérée par les sources.	9/9
			Forteresse de garnisons	La fonction de place militaire royale est attestée à Termes jusqu'à sa démolition sur ordre du roi en 1653.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Termes est établi au centre d'une région minière et contrôle la zone mettant en relation la sénéchaussée avec les terres de l'archevêque de Narbonne et la frontière issue du traité de Corbeil (1258).	
			Rôle marquant durant la croisade. Faiblement	La forteresse royale est bâtie à l'emplacement du château d'un important lignage féodal éponyme s'étant durement opposé à la croisade et à la conquête royale. Le château a été assiégé en 1210 par Simon de Montfort. Olivier de Termes a participé à toutes les actions de faiblement avant de se soumettre au roi après le soulèvement de 1240.	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Les fouilles archéologiques ont mis au jour dans les vestiges de la voûte de la chapelle, le sceau d'un maître couvreur mentionné dans les archives comme étant au service du roi, apportant ainsi un témoignage direct sur les chantiers royaux.	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Malgré les démolitions de 1653 ordonnées par le roi, l'ampleur de la forteresse royale et le caractère rationnel de son plan se lisent encore parfaitement. L'enceinte inférieure, qui conserve l'élévation de ses courtines sur plus de 10 mètres de haut, est établie selon un plan linéaire jalonné d'ouvrages de flanquement aujourd'hui disparus. Une multitude d'éléments architecturaux typiques de l'architecture capétienne, présents dans les remparts de Carcassonne et les autres forteresses royales se retrouvent dans le château : archères, portes, escaliers...	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Posé à 470 mètres d'altitude au cœur des Hautes-Corbières, le château est implanté au-dessus de gorges étroites et couronne l'intégralité d'un promontoire rocheux.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Malgré les escarpements entourant le site sur 3 côtés, le château adopte un plan relativement régulier à deux enceintes concentriques. Les vestiges d'au moins 2 tourelles sur contreforts subsistent, permettant un flanquement efficace de zones étroites en bord de rocher.	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Isolé au cœur des Corbières, dans un environnement rural authentique et très peu urbanisé, Termes ne se dévoile qu'au détour de quelques virages. La masse du château surprend dans un paysage de forêts de chênes verts s'étendant à perte de vue.	

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Les fortifications de Carcassonne sont une oeuvre d'architecture militaire qui reflète d'une façon exceptionnellement complète l'image d'une cité médiévale fortifiée. L'intégrité de la double enceinte, et, plus largement, du système défensif, est quasiment parfaite. Les travaux de restauration du XIX^e siècle ont considérablement renforcé cette intégrité des fortifications, la rendant plus lisible par les restaurations et par le dégagement systématique de ses abords. La restauration des superstructures et des toitures, dans un esprit de conformité au XIII^e siècle capétien, a également restitué une image urbaine extérieure très achevée de la Cité.	3/3	Les importantes restaurations effectuées par E. Viollet-le-Duc et ses successeurs peuvent poser question quant à la notion d'authenticité de l'enceinte fortifiée et du château en tant que témoignages directs de l'architecture militaire du XIII^e siècle. Toutefois, ces travaux ont essentiellement concerné les couronnements et les toitures alors que la majeure partie des élévations a été respectée comme le montrent les recherches récentes. Par ailleurs, d'importants travaux scientifiques de relevés et d'études architecturales et archéologiques ont été menés par E. Viollet-le-Duc afin de privilégier l'architecture militaire capétienne dans sa restitution.	2/3	14/15	oui
	Le plan d'origine de la forteresse royale est parfaitement lisible mais les portes, tours et tourelles ont fait l'objet, au XVII^e siècle, sur ordre du roi, d'une démolition systématique à la poudre. Les courtines présentent encore toutefois des élévations conséquentes, scandées de lacunes correspondant aux éléments défensifs disparus. À ce titre, Termes constitue un exemple rare d'une mise en brèche ancienne, parfaitement conservée. Dans le cadre de fouilles archéologiques, une partie des gravats de démolition recouvrant l'enceinte intérieure a été enlevée, permettant de mettre en évidence l'organisation d'origine des bâtiments, peu modifiée depuis la reconstruction royale du XIII^e siècle.	2/3	Le château est en partie détruit à la poudre au XVII^e siècle sur ordre du roi. Plusieurs campagnes de dégagement, de fouilles et de consolidations se sont succédé depuis les années 1980. Des murs ont été remontés avec les matériaux d'origine et des portes restituées. Quelques interventions présentent des joints à reprendre. Depuis le début du XXI^e siècle, archéologues et architectes du patrimoine collaborent pour asseoir les consolidations et restitutions sur des fondements scientifiques. Les vestiges de la forteresse n'ont reçu que des consolidations ponctuelles sous couvert d'architectes du patrimoine, sans modifications notables.	3/3	14/15	oui

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE
LASTOURS (1229 - après 1768)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation des quatre châteaux de Lastours à la place forte centrale est avérée par les sources.	8/9
			Forteresse de garnisons	La fonction de place militaire royale est attestée à Lastours jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Les quatre châteaux contrôlent un axe important reliant Carcassonne avec le cœur de la Montagne Noire. Ils sont au centre d'une exploitation minière de grande envergure. Ils protègent directement l'accès nord à la cité de Carcassonne. Les châteaux ne sont pas concernés par la garde de la frontière issue du traité de Corbeil (1258).	
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	La famille de Cabaret seigneurs du lieu s'est durement opposée à la croisade et à la conquête royale, le site a fait l'objet de plusieurs sièges durant ces événements.	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Plusieurs mentions de travaux sur ordre du roi sont présentes dans les sources (travaux des 1238 à Cabaret, mention de la construction de la tour Régine en 1260...).	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Tour Régine et Quertineux, toutes deux circulaires présentent des caractéristiques en tout point semblables à certaines tours de Carcassonne. La tour maîtresse de Cabaret et l'étage de Quertineux sont voûtés en croisée d'ogives, apport de l'architecture capétienne.	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Etablis sur un éperon entouré de deux rivières ayant fortement incisé le relief, les châteaux de Lastours sont posés au sommet de pitons dominant l'arête du promontoire à 285 mètres d'altitude. Ils assurent un rôle de surveillance sur la Montagne Noire au nord et la plaine carcassonnaise au sud.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	L'originalité du dispositif fortifié constitué de quatre châteaux séparés les uns des autres au sommet d'une arête rocheuse a été rendu possible par la capacité des maîtres d'œuvres royaux à implanter des tours rondes sur des pitons rocheux exigus.	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Les quatre châteaux, côte à côte, au sommet du promontoire offrent un panorama saisissant depuis les belvédères environnants. L'écrin paysager de la forteresse, fermé par les crêtes surplombant les vallées de l'Orbiel et du Grésilhou s'en trouve préservé.	
CESSENON (1229 - 1633)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation du château de Cessenon à la place forte centrale est avérée par les sources.	2/9
			Forteresse de garnisons	La fonction de garnison militaire du château royal de Cessenon est attestée de façon continue depuis les années 1240 jusqu'à son démantèlement sur ordre du roi Louis XIII en 1633.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Cessenon contrôle la vallée de l'Orb et ses mines polymétalliques, au nord-ouest de Béziers. Elle n'occupe pas de rôle dans la protection de la frontière issue du traité de Corbeil (1258).	
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Il n'y a pas d'événements particuliers relevés à Cessenon durant la croisade ou la conquête royale. La place reste soumise au roi dès 1209.	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Pas de mention connue de travaux sur ordre du roi à Cessenon.	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Il ne subsiste du château qu'une tour quadrangulaire, fortement remaniée, qui n'est pas d'architecture capétienne.	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	L'emplacement du château n'est pas escarpé.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Les rares vestiges du château ne permettent pas de témoigner de dispositions architecturales exceptionnelles, ni de l'adaptation de la construction au relief.	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	L'emplacement du château est situé en cœur de village et ses modestes vestiges sont englobés dans l'urbanisation.	

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Les quatre châteaux nous sont parvenus avec des élévations encore importantes et certaines salles parfaitement conservées sont dans leur état d'origine. La répartition des quatre châteaux le long de la crête n'est perturbée par aucune construction annexe permettant ainsi une lecture claire du parti-pris original adopté par les maîtres d'oeuvre pour défendre le promontoire. L'archéologie a démontré que les quatre châteaux royaux sont construits parallèlement à la démolition du castrum préexistant dont plusieurs quartiers ont été remis au jour par la fouille.	3/3	Quelques adaptations ont été apportées pour les armes à feu au XVI^e siècle (courtine extérieure). Les travaux des XX^e et du XXI^e siècles sont surtout des interventions de consolidation et des aménagements à destination des visiteurs, qui s'intègrent bien dans le contexte architectural initial et dans le paysage. La suppression de quelques éléments en béton est prévue dans le programme de consolidation en cours.	3/3	14/15	oui
	Le seul vestige visible de la fortification est une tour carrée entourée d'un jardin public bordé de maisons et de rues. Le château est saccagé pendant les guerres de religions, et démantelé en 1638.	0/3	La tour carrée a été transformée en beffroi ; horloges en façade et ouvertures modifiées.	0/3	2/15	non

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE
BÉZIERS (1229 - 1632)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Béziers à la place forte centrale est avérée par les sources.	3/9
			Forteresse de garnisons	La présence d'une garnison royale à Béziers est attestée jusqu'au démantèlement de la citadelle sur ordre du roi en 1632.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Béziers est une ville importante de la sénéchaussée, à mi-chemin entre Carcassonne et Montpellier. Celle-ci n'a rien à voir avec le contrôle frontalier.	
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Béziers a été la première ville prise et détruite par les croisés de 1209. Elle est à ce titre emblématique des événements de la croisade. Mais après cette date la ville est restée soumise à l'autorité royale.	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Il n'existe pas de mention de travaux liés à la construction d'une forteresse dans la ville.	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.	
CABRIÈRES (1229 - 1584)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation du château de Cabrières à la place forte centrale est avérée par les sources.	3/9
			Forteresse de garnisons	La fonction de place militaire royale est attestée à Cabrières jusqu'à son démantèlement en 1584.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	La forteresse se situe entre Lodève et Pézenas (ville royale) et contrôle l'extension occidentale des possessions aragonaises autour de Montpellier. Son rôle n'est pas directement lié au contrôle de la frontière issue du traité de Corbeil (1258).	
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Il n'est pas d'événement particulier relevé durant la croisade ou la conquête royale.	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Mention faisant référence à l'activité d'un maître charpentier affecté au château de Cabrières avant 1247.	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Le plan du château a été relevé par des archéologues, il consiste en deux enceintes concentriques dotées de tours rondes selon le principe mis en oeuvre à Termes ou à Aguilar mais l'absence d'élévations ne permet pas de se prononcer sur des liens stylistiques avérées avec la série proposée.	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le château a été installé au sommet d'un promontoire rocheux dans un secteur minier. La disparition du site ne permet pas de cocher cette valeur.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Le château en plusieurs points était bâti en bord de falaise mais l'absence d'élévation ne permet pas de connaître les dispositifs constructifs mis en oeuvre.	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	La forteresse a été totalement dérasée. Le château n'apparaît plus dans le paysage actuel.	

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Forteresse disparue, emplacement inconnu.	0/3	Forteresse disparue, emplacement inconnu.	0/3	3/15	non
	Le château a été dérasé de façon systématique en 1638. Seules quelques assises de murs subsistent. Son plan a été mis en évidence dans le cadre de fouilles archéologiques	0/3	Les relevés archéologiques nous donnent une idée fiable du plan de la forteresse mais on ne sait rien de ses élévations.	1/3	4/15	non

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE	
PÉZENAS (1229 - 1632)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Pézenas à la place forte centrale est avérée par les sources.	2/9	
			Forteresse de garnisons	Le château royal de Pézenas était placé sous le commandement d'un châtelain et a abrité une garnison jusqu'à son démantèlement sur ordre du roi en 1632.		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Pézenas est une petite ville proche de la limite occidentale de la seigneurie de Montpellier, possession aragonaise. Son rôle n'est pas directement lié au contrôle de la frontière issue du traité de Corbeil (1258).		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	La ville est soumise à l'autorité royale dès le début de la croisade, sans phénomène marquant lié au faidiment.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'a été répertoriée dans les textes.		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Les plans anciens de la ville montrent un château doté de tours rondes sans que l'on puisse en obtenir d'autres renseignements. L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Pézenas était une forteresse urbaine implantée en plaine. En outre, la disparition du site ne permet pas de cocher cet attribut.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale			
ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	La forteresse a disparu et n'apparaît plus dans le paysage actuel.			
SERVIAN (1129 - XV ^e siècle ?)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation du château de Servian à la place forte centrale est avérée par les sources.	2/9	
			Forteresse de garnisons	Le château royal de Servian était placé sous la garde d'un châtelain et a abrité une garnison au moins jusqu'à la fin du XIV ^e siècle.		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Servian est à mi-chemin entre Béziers et Pézenas, proche de la limite occidentale de la seigneurie de Montpellier. Son rôle n'est pas lié au contrôle de la frontière issue du traité de Corbeil (1258).		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Des cathares sont mentionnés à Servian mais après 1209 les seigneurs font leur soumission définitive.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'a été répertoriée dans les textes.		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	L'emplacement du château était situé en cœur de village, et non en élévation.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	La forteresse a disparu et n'apparaît plus dans le paysage actuel.		

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Forteresse disparue mais emplacement connu, dans l'actuel cœur de ville.	0/3	Forteresse disparue mais emplacement connu, dans l'actuel cœur de ville.	0/3	2/15	non
	Forteresse disparue, emplacement inconnu.	0/3	Forteresse disparue, emplacement inconnu.	0/3	2/15	non

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE
PEYREPERTUSE (1240 - vers 1793)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de la forteresse de Peyrepertuse à la place forte centrale est avérée par les sources.	9/9
			Forteresse de garnisons	La fonction de place militaire royale est attestée à Peyrepertuse jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Peyrepertuse, étroitement associé à Quéribus, est établi près de l'ancienne frontière issue du traité de Corbeil (1258) face au Roussillon et à Perpignan. Il contrôle un axe de passage important vers l'intérieur des Corbières.	
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	La forteresse royale est construite sur l'emplacement du château seigneurial siège d'un puissant lignage féodal éponyme engagé contre la croisade et le roi.	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Plusieurs mentions de chantiers royaux apparaissent dans les sources (construction de l'escalier menant à Sant-Jordi en 1242, comptes de chantier 1250-1251...).	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Les travaux de Peyrepertuse se prolongent à travers toute la seconde moitié du XIII ^e siècle et montrent toute l'évolution stylistique de l'architecture royale de la sénéchaussée de Carcassonne.	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le château, posé à 797 mètres d'altitude, occupe l'intégralité d'une crête abrupte qui couvre à vue le synclinal de Bugarach, et constitue l'arrière poste du château de Quéribus voisin.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Protégé sur trois côtés par de hautes falaises, le château complète ces défenses naturelles par une enceinte se terminant sur un spectaculaire éperon, avant de s'élever vers un réduit fortifié dominant la porte d'entrée d'environ 80 mètres.	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Du côté sud, Peyrepertuse se confond avec le rocher qui le supporte et se découvre progressivement depuis les routes et les chemins environnants. Au nord, la masse des murailles, qui couronnent la crête, domine le paysage. Depuis le point culminant du site dominant la partie méridionale des Corbières, la mer Méditerranée apparaît dans l'échancrure du grau de Maury.	
MONTRÉAL (1240 - 1790)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Montréal à la place forte centrale est avérée par les sources.	4/9
			Forteresse de garnisons	Siège d'une importante châtellenie le château royal de Montréal a abrité une garnison jusqu'à la Révolution.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Montréal assure le flanquement occidental de la cité de Carcassonne, et n'a pas de lien avec la frontière du traité de Corbeil de 1258.	
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Les seigneurs de Montréal sont des opposants à la croisade et au roi. La ville joue un rôle actif dans la résistance et participe à toutes les révoltes postérieures à la conquête royale.	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est répertoriée.	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le village de Montréal se situe sur une faible colline arrondie, le château était en son centre, laissant supposer une relative position de vigie.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	L'absence de vestiges ne permet pas de cocher cette valeur.	

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	La structure d'ensemble de l'édifice des XIII^e-XIV^e siècles est pleinement lisible. L'organisation défensive en deux châteaux distincts se perçoit clairement. L'escalier les reliant depuis le XIII^e siècle est toujours emprunté. Les tours conservent leurs élévations jusqu'au chemin de ronde et un impressionnant éperon, contrôlant l'extrémité de la crête rocheuse illustre le savoir-faire des bâtisseurs royaux. Le noyau fortifié de l'enceinte inférieure intègre une église antérieure à la reconstruction royale.	3/3	Le château est définitivement abandonné après la Révolution sans avoir subi de modification de sa structure initiale. Il est aujourd'hui très visité et, de ce fait, a connu de nombreuses opérations, de consolidation et d'aménagement reflétant l'évolution des pratiques de restauration depuis le milieu du XX^e siècle. En raison de son exposition aux intempéries le choix a été fait de rejointoyer les zones les plus exposées avec des joints couvrants, comparables au parti du XIII^e siècle, qui atténuent parfois la lecture des phases du bâti mais redonnent aux murailles leur géométrie d'origine.	3/3	15/15	oui
	Forteresse disparue mais emplacement connu, dans l'actuel cœur de ville.	0/3	Forteresse disparue mais emplacement connu, dans l'actuel cœur de ville.	0/3	2/15	non

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE	
NIORT (1241 - début XIV ^e siècle?)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Niort à la place forte centrale est avérée par les sources.	4/9	
			Forteresse de garnisons	La fonction de place de garnison cesse dès le début du XIV ^e siècle.		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	La forteresse de Niort, à proximité immédiate de la frontière de 1258, contrôle la haute-vallée du Rebenty, un des accès à Carcassonne depuis le sud.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Les seigneurs de Niort figurent parmi les principaux faidits, impliqués activement dans la résistance à la croisade et à l'autorité royale.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Des mentions de travaux d'entretien apparaissent en 1302.		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Le site semble abandonné assez tôt, dès le XIV ^e siècle, quelques rares vestiges dérasés matérialisent l'emplacement de la forteresse, mais ne permettent pas de cocher cette valeur,		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	La forteresse était au sommet d'une crête rocheuse.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Les rares vestiges restants ne permettent pas de cocher cette valeur.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Les rares vestiges restants ne permettent pas de cocher cette valeur.		
CASTELPOR (1241 - fin XIII ^e siècle)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Castelpor à la place forte centrale est avérée par les sources.	4/9	
			Forteresse de garnisons	Le site semble avoir été délaissé précocément avant la fin du XIII ^e siècle		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Castelpor est situé en aval de Niort, et contrôle lui aussi la vallée du Rebenty, liée à la frontière de 1258		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Castelpor appartenait aux seigneurs de Niort qui figurent parmi les principaux faidits durant la croisade et la conquête royale.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'a été répertoriée		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Les rares vestiges restants ne permettent pas de cocher cette valeur.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	La forteresse était au sommet d'une piton rocheux, en position escarpée et assurant ainsi un rôle de vigie,		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Les rares vestiges restants ne permettent pas de cocher cette valeur.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	La forteresse n'est plus visible dans le paysage.		

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Forteresse totalement dérasée.	0/3	Forteresse totalement dérasée.	0/3	4/15	non
	Forteresse totalement dérasée.	0/3	Forteresse totalement dérasée.	0/3	4/15	non

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE	
MINERVE (1242 - 1636)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Minerve à la place forte centrale est avérée par les sources	5/9	
			Forteresse de garnisons	Le château royal de Minerve a abrité une garnison jusqu'à sa suppression en 1634 sur ordre du duc d'Halluin avant le démantèlement du château ordonné par le roi en 1636		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Minerve contrôle une région minière directement à l'est de Carcassonne, sans lien direct avec la frontière de 1258.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Minerve est assiégé durant la croisade de 1209, un important bûcher à lieu après sa reddition. Après cette date la place reste soumise au roi.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est répertoriée		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Il ne reste que de très rares vestiges de la forteresse royale. Un élément isolé du système d'entrée présente toutefois des caractéristiques de l'architecture capétienne.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le site est un village encore habité aujourd'hui, englobant le sommet d'un rocher entouré de rivières.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Compte tenu de son implantation, la forteresse devait présenter des dispositions architecturales complexes, mais les vestiges conservés sont trop limités pour permettre d'en juger.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Si le site est spectaculaire, il le doit à l'alignement des maisons du village en bord de falaise et non aux modestes vestiges des fortifications royales.		
	MONTségUR (1244 - XVI ^e s.)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé		
Forteresse de garnisons				Le site a conservé une garnison jusqu'au milieu du XVI ^e siècle, date probable de son abandon.		
iv		2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Montségur garde les confins occidentaux de la sénéchaussée de Carcassonne. La forteresse occupe néanmoins un rôle de contrôle de la frontière de 1258 en verrouillant la voie de pénétration montagnarde à l'ouest du réseau.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Montségur porte une charge symbolique forte car il efface le souvenir d'un pôle majeur de résistance au roi et à l'église catholique, marqué par le siège de 1244 et le bûcher consécutif à la reddition.		
ii et iv		3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est conservée, mais la présence, durant une quinzaine d'années, d'une communauté villageoise portant des noms originaires du nord de la France au pied du château suggère qu'il pourrait s'agir des bâtisseurs de la forteresse.		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Bien que de plan relativement simple, Montségur se rattache stylistiquement à Carcassonne et à l'architecture capétienne par son appareil quadrangulaire en pierre de tailles, ses archères, les moulurations de ses escaliers et par sa tour-maîtresse voûtée en tiers-point.		
ii		4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Perchée à 1 207 mètres sur un pic abrupt, Montségur domine un immense paysage, dont la vue, depuis les remparts, s'étend sur l'ensemble des reliefs environnants.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Malgré le fort escarpement du site, Montségur présente un plan d'une grande rigueur géométrique, établi en bordure d'à-pics vertigineux. Une tour maîtresse rectangulaire et un mur-bouclier aux dispositions complexes en marquent les deux extrémités, encadrant une enceinte au tracé régulier.		
ii		5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	La découverte du site depuis les routes et chemins environnants est spectaculaire. Depuis le sommet la vue embrasse au nord un vaste paysage dont l'horizon est constitué par la Montagne Noire et, au sud, une succession de reliefs étagés depuis le pic de Saint-Barthélémy jusqu'au pic de Bugarach, point culminant des Corbières.		

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Forteresse matérialisée par deux modestes éléments épars.	0/3	Forteresse matérialisée par deux modestes éléments épars n'ayant pas été retouchés.	1/3	6/15	non
	Le château est établi directement sur le dérasement du castrum préexistant dont la partie supérieure a été mise au jour par l'archéologie. La forteresse a conservé l'intégralité de ses courtines quasiment jusqu'au niveau du chemin de ronde et les deux premiers niveaux de la tour-maîtresse sont bien lisibles.	3/3	Vraisemblablement abandonné au cours du XVI^e siècle, le château a fait l'objet de restaurations contemporaines dont les plus importantes ont été réalisées à partir des années 1950. Le résultat d'ensemble donne le sentiment d'une bonne cristallisation de la ruine et d'une authenticité perçue satisfaisante. L'examen des élévations traitées par plusieurs campagnes de restauration montre la succession des interventions, notamment en extérieur. Le remplacement des linteaux de fenêtre en béton de la tour-maîtresse est prévu dans le programme de consolidation en cours.	2/3	13/15	oui

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE
QUÉRIBUS (1255 - vers 1793)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Quéribus à la place forte centrale est avérée par les sources	8/9
			Forteresse de garnisons	La fonction de place militaire royale est attestée à Quéribus jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Associé à Peyrepertuse et contrôlant le Grau de Maury, qui met en relation le Roussillon et les Corbières, Quéribus constitue le poste le plus avancé qui surveillait directement au sud de la frontière, la ville de Perpignan.	
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Occupé par Chabert de Barbair, faidit emblématique, le château fut le dernier site à se soumettre au roi en 1255.	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est répertoriée dans les sources	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	En raison de l'exiguïté du piton sur lequel il est bâti, Quéribus adopte un plan massé, dépourvu de flanquements. Sa tour maîtresse, accessible par une imposante cage d'escalier en vis, est pourvue d'un exceptionnel pilier soutenant quatre croisées d'ogives.	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Posté à 728 mètres d'altitude, le château occupe l'intégralité d'un piton escarpé. Il est entouré de falaises sur les 4/5 de son périmètre. Il couvre à vue le Roussillon et le synclinal du Fenouillèdes.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	L'insertion de la forteresse dans le rocher est remarquable : elle épouse parfaitement la forme du sommet, occupant toute la surface d'un étroit piton ceinturé d'à-pics, sans laisser le moindre espace libre entre les murailles et le bord du promontoire. La salle du pilier est particulièrement représentative de cette prouesse architecturale d'adaptation au relief,	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Visible de tous points depuis la plaine du Roussillon, Quéribus constitue un repère topographique majeur. Sa terrasse sommitale offre un panorama circulaire à 360°, dominant au sud la mer Méditerranée et s'étendant jusqu'à l'actuelle frontière franco-espagnole.	
PUILAURENS (vers 1255 - vers 1793)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation du château de Puilaurens à la place forte centrale est avérée par les sources	8/9
			Forteresse de garnisons	La fonction de place militaire royale dotée d'une garnison est attestée à Puilaurens jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle.	
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Puilaurens est bâti près de la frontière de 1258, à l'intersection de deux vallées mettant en relation le Roussillon, le massif du Canigou et la haute-vallée de l'Aude.	
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Tenue par les faidits du Fenouillèdes, la place ne tombe aux mains de l'armée royale que dans les années 1250.	
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est répertoriée dans les sources	
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Le bon état de conservation de l'édifice permet une lecture tout à fait claire des éléments emblématiques de l'architecture capétienne. La grande qualité constructive de ses courtines, tours et logis en fait une référence pour la série. Les liens stylistiques avec Carcassonne sont évidents et nombreux,	
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le château occupe l'intégralité d'un éperon abrupt perché à 703 mètres d'altitude. Il est entouré de hautes falaises de tous côtés.	
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	L'adaptation au rocher de l'architecture capétienne est particulièrement visible ici, notamment par l'insertion de tours rondes au sommet d'arêtes rocheuses.	
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Emergeant de la forêt, Puilaurens, par son état de conservation exceptionnel représente l'archétype du château fort de montagne. Depuis la tour orientale, le point de vue prenant en enfilade la vallée de la Boulzane et se terminant au sommet du Canigou montre parfaitement le rôle de vigie de cette forteresse perchée.	

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Le château constitue le repère le plus évident de l'ancienne frontière franco-aragonaise de 1258. Il se détache sur un piton dominant directement la plaine du Roussillon, territoire ennemi jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Très compact et massif, il a conservé l'intégralité des salles couvertes de sa tour-maîtresse polygonale. Celle-ci, posée sur des maçonneries plus anciennes, est en excellent état et sa grande salle est couverte par quatre croisées d'ogives reposant sur un pilier cylindrique dont l'ampleur et la qualité manifestent les moyens déployés par la Couronne de France pour s'imposer sur ce territoire.	3/3	Étant le site le plus exposé militairement, le château est réaménagé régulièrement par la sénéchaussée entre les XIV^e et XVI^e siècles. Il est abandonné au XVIII^e siècle. Comme Peyrepertuse, il est aujourd'hui très visité et, de ce fait, a connu de nombreuses opérations, de consolidation et d'aménagement reflétant l'évolution des pratiques depuis le milieu du XX^e siècle. En raison de son exposition aux intempéries le choix a été fait de rejointoyer les parties les plus exposées avec des joints couvrants, comparables au parti du XIII^e siècle, qui atténuent parfois la lecture des phases archéologiques du bâti mais redonnent aux murailles leur géométrie d'origine. Le couronnement de l'escalier en vis au niveau de la terrasse sommitale de la tour-maîtresse a été construit à la fin du XX^e siècle dans une pierre claire qui tranche nettement avec l'ensemble.	3/3	14/15	oui
	La structure d'ensemble du château est bien préservée, avec des élévations importantes sur l'intégralité de son périmètre fortifié d'origine. Les tours sont conservées jusqu'au niveau du chemin de ronde et certaines ont gardé leurs parapets. La structure du logis principal est claire et ses périmètres habitables et défensifs sont intégralement conservés, bien que restructurés ponctuellement par des réaménagements du XVI^e siècle. Toutefois, la maçonnerie hétérogène de ces derniers se distingue nettement des constructions royales du XIII^e siècle, d'une qualité bien supérieure. Par sa masse intacte dominant la vallée, le château illustre parfaitement l'aspect ostentatoire du réseau fortifié.	3/3	Des travaux sont signalés au XVI^e siècle, dans la seconde enceinte, avec des aménagements pour les armes à feu en retrait de la porte principale. Son abandon est daté du XVIII^e siècle. Les murs et les éléments structurels de l'édifice ont reçu un certain nombre de travaux de consolidation, qui respectent bien l'authenticité. Les équipements installés pour la mise en lumière de l'édifice ont été partiellement retirés.	3/3	14/15	oui

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE	
SABARDA (1258 - milieu XVI ^e s.)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Sabarda à la place forte centrale est avérée par les sources.	5/9	
			Forteresse de garnisons	Le château de Sabarda a conservé une garnison jusqu'à sa destruction par les Espagnols au milieu du XVI ^e siècle.		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Sabarda est bâti sur une voie de passage ouvrant sur plusieurs cols proches de l'ancienne frontière.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Sabarda relève des seigneurs de Fenouillet, opposants notoires à la conquête royale.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est répertoriée dans les sources.		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Le site est de dimensions très modestes et ses élévations présentent de grosses lacunes. Seule une archère est conservée dans les vestiges de sa tour, ne permettant pas d'illustrer cette valeur.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Sabarda s'élève en bord de falaise sur une petite écaille rocheuse sans couvrir visuellement le paysage environnant. Son rôle de vigie n'est pas rempli.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Les vestiges du château montrent une réflexion certaine en vue d'adapter la forteresse au relief.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Bâti au-dessus du village, les modestes vestiges du château ne s'imposent pas dans le paysage.		
CASTEL-FIZEL (1258 - avant 1280)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Castel-Fizel à la place forte centrale est avérée par les sources.	4/9	
			Forteresse de garnisons	Le site est inféodé à un sergent du roi avant 1280 et sort ainsi du réseau des forteresses royales.		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Castel-Fizel est bâti sur une voie de passage ouvrant sur plusieurs cols proches de l'ancienne frontière de 1258.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Castel-Fizel relève des seigneurs de Fenouillet, opposants notoires à la conquête royale.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est répertoriée dans les sources		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Des élévations très dégradées subsistent mais elles ne montrent pas d'éléments caractéristiques de l'architecture capétienne. La place sort du réseau royal dès 1280.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le château est au sommet d'un promontoire rocheux, et assure un rôle de vigie incontestable sur les alentours.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	La crête sur laquelle est bâtie le château est relativement large par rapport à la dimension de l'édifice ne nécessitant pas de dispositions exceptionnelles pour l'adapter au relief. Le site ne témoigne d'aucun signe particulier de prouesse architecturale.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Discret, peu visible et de faible dimension, le château ne s'impose pas dans le paysage environnant.		

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Seules une façade et une tour subsistent de ce très petit château. L'organisation du bâtiment n'est plus perceptible.	1/3	Les vestiges du château n'ont pas fait l'objet de transformation à travers les siècles. Il n'y a pas eu de campagne de travaux de consolidation, hormis le remontage d'une partie de l'élévation frappée par la foudre.	3/3	9/15	non
	Le château, très dégradé, est de petite dimension. Il n'est pas resté longtemps dans le réseau royal et ne montre pas les caractéristiques de l'architecture capétienne.	1/3	Les vestiges du château n'ont pas fait l'objet de transformation à travers les siècles. Il n'y a pas eu de campagne de travaux de consolidation	3/3	8/15	non

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE	
AGUILAR (1241 - milieu XVII ^e s.)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation d'Aguilar à la place forte centrale est avérée par les sources.	7/9	
			Forteresse de garnisons	Le site a conservé une garnison jusqu'au milieu du XVII ^e siècle		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Aguilar est établi dans une région minière, sur l'ancienne frontière issue du traité de Corbeil (1258) et surveille directement à vue plusieurs fortifications du domaine aragonais.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Aguilar appartenait à Olivier de Termes, faidit célèbre qui s'est longuement opposé à la conquête royale avant de se rallier à Louis IX.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est répertoriée dans les sources		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	L'enceinte inférieure d'Aguilar est bâtie selon une régularité géométrique remarquable, typique de l'architecture capétienne. Les tours par leur grand appareil en pierre de taille et les caractéristiques de leurs ouvertures présentent d'étroites similitudes avec celles de Carcassonne.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Malgré sa faible altitude (296 mètres), Aguilar est établi sur une butte surplombant la large plaine de Tuchan-Paziols qu'il contrôle visuellement.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Bâti sur un relief relativement arrondi, la construction de la forteresse n'a pas nécessité de dispositifs architecturaux exceptionnels.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Visible partout depuis la plaine de Tuchan-Paziols, le château se détache au-dessus d'un paysage de vignes. Bordé à l'ouest par la Mont Tauch, le panorama, vu depuis l'enceinte supérieure s'ouvre, au-delà de la plaine, jusqu'au massif du Canigou qui en constitue l'horizon.		
ROQUEFIXADE (1278 - milieu XVII ^e siècle)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Roquefixade à la place forte centrale est avérée par les sources	6/9	
			Forteresse de garnisons	La fonction de place militaire royale est attestée à Roquefixade jusqu'à son démantèlement sur ordre du roi au milieu du XVII ^e siècle (Traité des Pyrénées)		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Le château contrôle la route qui relie le Pays d'Olmes à Foix capitale d'un comté resté indépendant après la conquête royale. Il ne dispose d'aucun lien de contrôle avec la frontière de 1258.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Il n'y a pas d'événements remarquables concernant le site durant la croisade et la conquête royale.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est répertoriée dans les sources.		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Malgré son état très dégradé et le fait que la plupart des élévations aient disparu, le château conserve dans sa partie supérieure quelques élévations où se lisent des détails stylistiques d'architecture capétienne.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le château occupe le sommet d'une crête rocheuse et embrasse largement les reliefs environnants.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Un arc de décharge remarquable soutient la façade du logis au-dessus du vide		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Visible depuis la vallée, le château affiche encore son carcatère ostentatoire. Situé au sommet d'un impressionnant rocher dominant le village, au sein d'un environnement préservé, il offre des qualités paysagères indéniables.		

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	La structure d'ensemble de l'édifice des XIII^e-XIV^e siècles est pleinement lisible. L'enceinte supérieure intègre un bâti plus ancien surélevé ultérieurement par les ingénieurs du roi. L'enceinte extérieure présente un plan hexagonal irrégulier cantonné de six tours construites ex-nihilo sous maîtrise d'ouvrage royale. Par son tracé géométrique, elle illustre parfaitement la rationalité architecturale caractéristique des maîtres d'oeuvre royaux.	3/3	Il n'y a pas eu d'intervention historique majeure depuis la restructuration d'ensemble du château à la fin du XIII^e siècle ; aucune adjonction n'est venue modifier la conception d'origine de la forteresse royale abandonnée au XVI^e siècle. Les consolidations récentes (fin XX^e début - XXI^e siècles) consistent essentiellement en des rejointoiements effectués en léger creux là où le mortier d'origine avait disparu. Les lacunes de maçonnerie ont été comblées en retrait du parement d'origine afin d'indiquer clairement les reprises au visiteur.	3/3	13/15	oui
	La façade nord du logis conserve les élévations les plus notables, mais d'énormes lacunes rendent difficile la compréhension du monument, l'enceinte basse est entièrement dérasée. Il a été détruit en 1632 sur ordre du roi.	1/3	Les vestiges du château n'ont pas été modifiés à travers les siècles. Il n'y a pas eu de campagne de travaux de consolidation.	3/3	10/15	non

LE SYSTÈME DE FORTERESSES DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE - XIII^e – XIV^e SIÈCLES - (FRANCE)

FORTERESSE	CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE	
BELCAIRE (1282 - fin XVIII ^e s.)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation à la place forte centrale est avérée par les sources.	2/9	
			Forteresse de garnisons	Le château royal de Belcaire a abrité une garnison jusqu'à la période révolutionnaire.		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Le site contrôle le plateau de Sault qui fait la jonction entre la sénéchaussée de Carcassonne, les hauts-plateaux de Cerdagne relevant de l'Aragon et les terres du comte de Foix. Il ne présente pas de rôle dans le contrôle de la frontière de 1258.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Il n'y a pas d'événements remarquables concernant Belcaire durant la croisade et la conquête royale.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'est répertoriée dans les sources.		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Abandonné au XVII ^e siècle, le château, au cœur du village actuel, à servi de carrière de pierres pour la construction des maisons environnantes. Il ne reste pas d'élévations de la forteresse royale. Les maigres vestiges restants ne permettent pas de cocher cette valeur.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le site du château est sur un rocher faiblement escarpé.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Aucun dispositif particulier n'est perceptible en raison du dérasement du site. Les maigres vestiges restants ne permettent pas de cocher cette valeur.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Le site est englobé par le village, l'emplacement de la forteresse est masqué par les maisons. Les rares vestiges restants ne permettent pas de cocher cette valeur.		
LES ALLEMANS (1308 - ?)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation à la place forte centrale est avérée par les sources	1/9	
			Forteresse de garnisons	Le château royal des Allemands a abrité une garnison au début du XIV ^e siècle, mais son histoire est peu documentée et son caractère pérenne non établi.		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Le château des Allemands (aujourd'hui La Tour-du-Crieu) était destiné à contrôler les abords immédiats de la ville de Pamiers. Aucun lien n'est établi avec la frontière de 1258.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Il n'y a pas d'événements remarquables concernant le site durant la croisade et la conquête royale.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Aucune mention de travaux n'a été répertoriée dans les sources,		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Emplacement du bâtiment inconnu. L'absence de vestiges ne permettent pas de cocher cette valeur.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	Le site était situé en plaine		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	Emplacement du bâtiment inconnu. L'absence de vestiges ne permettent pas de cocher cette valeur.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	Emplacement du bâtiment inconnu. L'absence de vestiges ne permettent pas de cocher cette valeur.		

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Le site est entièrement dérasé.	0/3	Le site est entièrement dérasé.	0/3	2/15	non
	Forteresse disparue.	0/3	Forteresse disparue.	0/3	1/15	non

FORTERESSE		CRITÈRES	ATTRIBUTS	VALEURS		NOTE
LEUCATE (1308 - 1664)	ii et iv	1. Une place forte centrale de grande ampleur	Fonctionnement centralisé	La relation de Leucate à la place forte centrale est avérée par les sources.		3/9
			Forteresse de garnisons	Le château médiéval a été remplacé au XVI ^e siècle par une énorme forteresse bastionnée détruite elle-même en 1664-1665 sur ordre du roi.		
	iv	2. Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire	Protection de la frontière	Leucate est le verrou de la route littorale qui relie Perpignan à Narbonne au niveau de la frontière de 1258.		
			Rôle marquant durant la croisade. Faidiment	Il n'y a pas d'événements remarquables concernant le site durant la croisade et la conquête royale.		
	ii et iv	3. Un programme constructif d'ensemble homogène	Mention de travaux sur ordre du roi	Des travaux sont entrepris à Leucate en 1309		
			Architecture capétienne/ Liens stylistiques avec Carcassonne	Le château médiéval a été remplacé au XVI ^e siècle par une énorme forteresse bastionnée détruite elle-même en 1664 sur ordre du roi. L'absence de vestiges du château royal ne permet pas de cocher cette valeur.		
	ii	4. Des châteaux sentinelles de crête	Position escarpée/ Rôle de vigie	La forteresse se situe sur un très faible escarpement. Son rôle de vigie n'est pas évident.		
			Adaptation au relief/ prouesse architecturale	La destruction du château royal lors de la mise en place de la forteresse bastionnée ne permet pas de cocher cette valeur.		
	ii	5. Une grande qualité visuelle conservée	Qualités paysagères	L'emplacement de l'ancien château royal ne présente pas de qualités paysagères remarquables		

	INTÉGRITÉ	NOTE	AUTHENTICITÉ	NOTE	NOTATION FINALE	SÉLECTION
	Forteresse disparue.	0/3	Forteresse disparue.	0/3	3/15	non

CAPACITÉ DE GESTION DE L'ENSEMBLE ET COHÉRENCE DU BIEN

En outre, et conformément au paragraphe 137-c des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, *afin d'éviter une fragmentation excessive des éléments constitutifs, la sélection des éléments constitutifs a également pris en compte la capacité de gestion d'ensemble* du bien en série proposé pour inscription.

L'ensemble proposé s'étend sur une superficie totale de 76.45 hectares. La superficie totale de la zone tampon s'étend quant à elle sur 9407 hectares.

Au-delà de la cohérence vis-à-vis de la VUE proposée et de ses attributs (cf. méthodologie détaillé p. 32 du plan de gestion et p. 3 de l'atlas cartographique), la définition des périmètres a tenu compte de la capacité de gestion de ces surfaces.

Afin d'assurer *la gestion coordonnée des différents éléments*, le processus d'inscription s'est accompagné de la construction d'un système de gestion et de gouvernance adapté au bien (paragraphe 114 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention).

Un plan de gestion a été établi sur l'ensemble du bien en série pour une durée d'application égale à douze ans (2022-2034). Le programme d'actions qui en découle se décline à deux échelles :

- Celle du bien en série à travers la mise en place d'actions transversales concernant l'ensemble du bien en série et garantissant une cohérence de gestion de l'ensemble,
- Celle des huit composantes à travers la mise en place d'actions spécifiques propres à chaque élément constitutif du bien en série proposé pour inscription

Le présent plan de gestion est soumis avec la proposition d'inscription. Son déploiement a d'ores-et-déjà débuté. Son évaluation s'effectue annuellement par les porteurs de projets.

La capacité de gestion s'appuie en outre sur l'évaluation/l'analyse de la soutenabilité financière du plan de gestion proposé. Celle-ci repose sur l'engagement réel des différents co-financeurs sur le long terme. A ce titre, suite au travail préalable mené lors du processus d'inscription, et malgré un contexte national de raréfaction des ressources financières des collectivités, la soutenabilité financière du plan de gestion proposé est garantie, à hauteur des 21 millions d'euros annoncés sur douze ans dont 6 millions sont d'ores et déjà engagés dans des opérations en cours. En outre, la totalité des co-gestionnaires ont adopté puis ratifié la charte d'engagements communs relative au déploiement du programme d'actions et à la validation des périmètres des zones tampon.

Enfin, la diversité des modes de gestion pré-existante, et la multiplicité des acteurs et institutions œuvrant sur le périmètre du bien proposé pour inscription, ont justifié la création d'une structure unique de gouvernance, rassemblant l'ensemble des collectivités et parties-prenantes de la démarche. Il s'agit de l'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM), créée en 2019 et garante de la bonne gestion de l'ensemble et de la cohérence globale.

1.1.3. Une série régie par des liens culturels, sociaux et fonctionnels au fil du temps

⇒ *De plus, l'ICOMOS tient à souligner que, conformément aux Orientations, les éléments constitutifs d'un bien en série « doivent refléter des liens culturels, sociaux ou fonctionnels au fil du temps, qui génèrent, le cas échéant, une connectivité au niveau du paysage, de l'écologie, de l'évolution ou de l'habitat ». Étant donné que l'État partie n'a pas proposé l'ensemble du système ou du réseau de fortifications, ces liens ne sont pas évidents. L'ICOMOS souhaiterait donc que l'État partie clarifie ce point.*

L'analyse de l'ensemble fortifié de la sénéchaussée de Carcassonne révèle un système cohérent, articulé autour de Carcassonne, centre politique, administratif et militaire sur ce territoire et place-forte stratégique à l'échelle du Languedoc. Parmi les vingt-deux forteresses relevant de son ressort, la série des huit sites retenus se distingue par la complémentarité des relations qui les unissent.

CONNEXIONS POLITIQUES, ADMINISTRATIVES ET FONCTIONNELLES

Les forteresses de la sénéchaussée forment un maillage territorial reposant sur un échange permanent d'informations et de services entre la cité et ses châteaux satellites.

La permanence de ces échanges entre la place centrale et les garnisons est **attestée par les archives royales** : nominations de châtelains et de sergents ; approvisionnements des forteresses en armes ou en vivres ; déplacements de garnisons ; ordres de réquisition ; instructions concernant le renforcement ou la destruction d'une place, solde des militaires etc. Carcassonne est le centre logistique et décisionnel, qui, recevant les alertes venues des marges du territoire, distribue en retour les consignes royales.

Cette dynamique d'échanges confère au système une **logique fonctionnelle claire** : chaque forteresse, quelle que soit sa position, participe à la fois à la défense avancée et à la transmission d'informations vers le centre, assurant ainsi l'efficacité du dispositif sur la longue durée.

La série des forteresses sélectionnées illustre de manière exemplaire cette **connectivité fonctionnelle et administrative**. Ces sept sites se situent au cœur des enjeux clés du réseau : contrôle des accès à Carcassonne, et surveillance de la frontière aragonaise.

Le choix de ces édifices résulte d'une **analyse des sources textuelles et des interactions territoriales** au sein de la sénéchaussée. Parmi les vingt-deux forteresses connues, seules celles retenues présentent simultanément la densité documentaire, la continuité d'occupation militaire et la dimension stratégique permettant de caractériser le fonctionnement du réseau. Leur sélection ne repose donc pas uniquement sur leur valeur architecturale, mais aussi sur leur **capacité à rendre tangible une organisation administrative caractéristique du centralisme naissant**, dont la sénéchaussée de Carcassonne constitue, sur le plan militaire, un modèle de référence à l'échelle du royaume (cf. 1.2.1).

CONNEXIONS STRATEGIQUES ET VISUELLES

Implantées sur des sommets dominant les Corbières, la Montagne noire et les contreforts pyrénéens, les forteresses de la série forment un **maillage visuel assurant la surveillance du territoire** et, le cas échéant, la transmission rapide de signaux d'alerte au sein du réseau. Leur implantation obéit à une logique topographique qui permet à chaque site de couvrir un large champ visuel et d'assurer une **veille continue** depuis le Roussillon ou le pays d'Olmes jusqu'aux abords de Carcassonne. Certaines forteresses, ont conservé encore aujourd'hui des relations de covisibilité directes (Peyrepertuse et Quéribus et Lastours et Carcassonne). Les possibilités de communications visuelles étaient certainement plus nombreuses lorsque les fortifications conservaient l'intégralité de leurs élévations.

Les archives aragonaises contemporaines des XIII^e et XIV^e siècles mentionnent l'usage de signaux visuels (feux, fumées) pour transmettre des alertes le long de la frontière du Roussillon. S'il n'existe pas de mentions équivalentes pour les forteresses royales de Carcassonne, rien n'interdit de penser qu'un système d'alerte similaire ait été mis en œuvre au sein de la sénéchaussée. La position des forteresses, leur proximité et des contraintes militaires similaires à celle des châteaux aragonais peuvent suggérer des dispositifs analogues.

La série proposée illustre de façon exemplaire cette connectivité visuelle et défensive. Les forteresses sélectionnées concentrent les situations topographiques et architecturales les plus caractéristiques positions culminantes, vues lointaines, et relation directe avec la frontière ou avec la place-forte centrale. Elles permettent ainsi de saisir la logique d'ensemble du réseau défensif déployé autour de Carcassonne.

Chaque site contribue ainsi à la **compréhension d'un dispositif d'ensemble alliant contrôle visuel, circulation des informations et des alertes et adaptation au relief**.

CONNEXION ARCHITECTURALE, TECHNIQUE ET STYLISTIQUE

Les liens unissant les éléments constitutifs du réseau fortifié s'expriment également à travers une **remarquable homogénéité architecturale**. La série proposée illustre la diffusion d'un modèle constructif commun, l'architecture militaire capétienne, à travers les **directives issues de la maîtrise d'ouvrage royale**. La pénétration de ce modèle à grande échelle, dans un laps de temps resserré, au sein d'un territoire où il n'avait jamais été appliqué démontre des chantiers menés en parallèles grâce à un encadrement administratif et financier maîtrisé. Cette concomitance des chantiers, et l'organisation centralisée de ces derniers, entraîne des **relations stylistiques fortes entre les sites**.

La réalisation du réseau fortifié a mobilisé des moyens financiers et humains considérables. Si les archives confirment abondamment l'administration directe des forteresses par les agents du roi, les chantiers eux-mêmes sont moins bien documentés. Quelques sources en éclairent toutefois les modalités. Par exemple, une lettre de Louis IX datée de 1242 ordonne au sénéchal de Carcassonne de faire construire « au mieux et au moindre prix » l'escalier de Peyrepertuse, attestant d'une supervision royale directe. D'autres documents évoquent des maîtres maçons et charpentiers chargés du matériel et de l'entretien des fortifications.

Plusieurs noms d'artisans identifiés : Jean de Mantes, Girard de Royaumont, Arnulphe de Saint-Denis, témoignent de la circulation des savoir-faire venus du nord du royaume. Ces maîtres d'œuvre itinérants, **travaillant simultanément sur plusieurs chantiers**, ont joué un rôle essentiel en **garantissant la continuité technique et stylistique du réseau**. La découverte, lors des fouilles archéologiques de Termes, de la matrice du sceau de Jean Le Picart, couvreur royal connu pour avoir travaillé sur des chantiers du nord du royaume, illustre la présence concrète de ces artisans dans les sites méridionaux. Le livre de comptes du château de Peyrepertuse (1250-1251) décrit un chantier mobilisant jusqu'à 200 ouvriers, rémunérés par le trésor royal, et précise les salaires, fournitures et dépenses.

Ces chantiers eurent également un impact profond sur les territoires environnants. L'instauration de servitudes militaires et la **destruction des anciens villages castraux**, perçus comme foyers de résistance, **transformèrent durablement le peuplement** local. À Cabaret, la démolition du village, datée des années 1240 par les archéologues, coïncide avec la réquisition des habitants « pour bâtir le château de Cabaret », illustrant la réorganisation spatiale et humaine liée au nouveau réseau fortifié.

Ces reconstructions contribuèrent aussi à fixer une population active autour des forteresses royales. À Peyrepertuse, la quasi-totalité des 123 noms cités dans les comptes de 1250-1251 sont d'origine régionale, montrant la mobilisation rémunérée de main-d'œuvre locale sous la direction de maîtres d'œuvre du nord. À Montségur, au contraire, un document de 1287 signale la présence d'une communauté installée « près du château », composée de familles venues du nord — probablement des ouvriers du chantier. Ce village, disparu avant 1295, témoigne du caractère temporaire mais structurant de ces implantations.

Ainsi, les sources écrites et archéologiques confirment que la reconstruction des forteresses de la sénéchaussée s'inscrit dans un **programme global conduit par la monarchie capétienne**, articulant maîtrise d'ouvrage royale, encadrement technique itinérant et mobilisation locale. Ce dispositif repose sur la circulation planifiée d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, envoyée par le pouvoir central pour œuvrer successivement ou simultanément sur plusieurs sites. Cette mobilité organisée, placée **sous l'autorité du sénéchal et financée par le trésor royal**, a permis la diffusion d'un même vocabulaire formel et technique d'un chantier à l'autre, générant une **connectivité stylistique tangible** à l'échelle de la sénéchaussée.

La série des huit forteresses sélectionnées traduit parfaitement cette unité d'exécution. Toutes relèvent d'un même programme conçu et dirigé par le pouvoir royal, mobilisant des artisans formés aux standards capétiens et appliquant les mêmes principes de rationalité et d'économie constructive. Les similitudes observées entre les forteresses périphériques et les fortifications de Carcassonne confirment l'existence d'un **réseau technique cohérent, fondé sur la circulation des hommes, des savoir-faire et des formes**.

CONNEXION PAYSAGÈRE ET PERCEPTIVE

Les forteresses sélectionnées se distinguent par la puissance de leur **intégration au paysage, dimension symbolique qui demeure la plus lisible et la mieux préservée jusqu'à nos jours**. Le choix de leur implantation obéit à une logique topographique commune : occuper des positions dominantes assurant une maîtrise visuelle du territoire tout en exploitant la protection naturelle offerte par les reliefs. Ces emplacements élevés garantissent une surveillance étendue sur les vallées, les axes de circulation et le grand paysage. Inversement, leur discrétion défensive les rend souvent imperceptibles depuis la plaine, n'apparaissant qu'à mesure de l'approche, surgissant alors dans toute leur monumentalité au-dessus des vallées qu'elles commandent.

Aujourd'hui, la relation entre les forteresses et leur environnement s'est profondément transformée. **D'espaces de défense et de contrôle, ces sites sont devenus des lieux de contemplation privilégiés**, où le visiteur, se substituant symboliquement au guetteur d'autrefois, embrasse du regard l'ampleur du territoire qu'elles dominaient. Le dispositif défensif s'est ainsi converti en un **dispositif perceptif et patrimonial**, dans lequel l'architecture dialogue avec le paysage.

Le parcours d'une forteresse à l'autre permet d'appréhender la diversité et la cohérence du territoire de la sénéchaussée, depuis la Montagne Noire jusqu'aux reliefs boisés des Corbières et aux premiers contreforts pyrénéens. Ces transitions paysagères, perceptibles dans la morphologie du relief, la couverture végétale ou l'organisation de l'habitat, traduisent à la fois l'étendue du système fortifié et la complémentarité de ses positions. Elles s'accompagnent **de repères géographiques majeurs** : pics de Bugarach et de Saint-Barthélemy, mont Tauch, horizon de la Montagne Noire, visibles depuis plusieurs sites et constituant des **points d'ancrage visuels pour la perception du territoire couvert par le réseau**.

Par leur implantation, leur visibilité et leur rôle structurant dans la perception du paysage, les huit forteresses sélectionnées apparaissent comme les témoins les plus représentatifs de l'accord entre géographie, architecture et histoire. Elles portent en elles la charge émotionnelle d'événements historiques ayant encore une résonance aujourd'hui : conquête du Languedoc ponctuée de sièges et de batailles ; répression du catharisme associée à l'Inquisition et aux bûchers ; limites méridionales du royaume ayant entraîné quatre siècles de tensions au sud des Corbières. Peu modifiées par les siècles, elles illustrent de façon exceptionnelle le passage d'un paysage de coercition à un paysage d'émotion esthétique, où la puissance initiale du dispositif militaire se convertit en expérience sensible du territoire et de sa mémoire.

SYNTHÈSE

Les éléments constitutifs de la série proposée présentent bien entre eux des liens sur le plan fonctionnel, culturel et social qui ont engendré à travers le temps plusieurs niveaux de connectivités.

- Sur le plan fonctionnel, le flux d'échanges d'hommes, de services et d'informations entre les places satellites et la cité centrale a entretenu une connexion forte au sein du réseau, particulièrement pour la série proposée, composée de forteresses à forts enjeux stratégiques au sein du territoire et qui ont gardé leurs fonctions militaires pendant plusieurs siècles. Du point de vue fonctionnel encore, la position de vigie des châteaux de la série proposée induit la possibilité d'un système d'alerte dynamique, renforcé par les covisibilités directes existant ou ayant existé entre eux.
- Du point de vue culturel, l'architecture capétienne, vecteur d'innovations techniques et de rationalité conceptuelle, a pu pénétrer au cœur de territoires où elle n'avait jamais été reçue auparavant. La série présentée est, par la qualité de son architecture et les liens formels évidents qu'elle entretient avec les fortifications de Carcassonne, tout à fait représentative de cette connectivité stylistique. Cette diffusion a été rendue possible par la circulation d'un grand nombre d'acteurs aux origines et aux qualifications diverses au sein d'un ensemble de chantiers menés en parallèle sous une maîtrise d'ouvrage unique. Cette mobilisation a eu des conséquences encore aujourd'hui perceptibles, qu'elles soient subies ou provoquées, sur l'organisation de l'habitat autour des forteresses.
- En termes de liens sociaux enfin, les forteresses de la sénéchaussée entretiennent aujourd'hui une relation singulière avec l'imaginaire collectif. Leur épaisseur historique, liée à leur implantation sur d'anciens sites emblématiques de la résistance méridionale et de la dissidence religieuse, comme à leur rôle déterminant dans la conquête du Languedoc et la répression du catharisme, leur confère une forte charge symbolique et émotionnelle.

Parmi l'ensemble des sites relevant de l'ancienne sénéchaussée de Carcassonne, les huit forteresses de la série proposée sont celles qui expriment avec le plus de clarté cette dimension mémorielle. Aujourd'hui, cette profondeur historique s'unit à la perception esthétique de leurs silhouettes dressées sur des promontoires rocheux dominant des paysages d'une grande beauté. Par ce glissement d'un état militaire à un état contemplatif, elles incarnent une connectivité paysagère exemplaire, où la force du symbole historique se prolonge dans la sensibilité contemporaine.

1.1.4. Une série faisant partie d'un réseau unique : le poids des sources documentaires historiques

- ⇒ *En outre, l'ICOMOS apprécierait que l'État partie fournisse des explications concernant le système de fortifications que la série proposée pour inscription est censée représenter. Quels types de documents historiques attestent que les 22 châteaux (p. 314) faisaient partie dudit système ? à savoir qu'ils ont été conçus comme faisant partie d'un réseau unique, même s'ils n'ont pas tous été construits à la même période, ni sous le règne d'un seul et même roi.*

L'intégration au royaume de France des principautés féodales languedociennes conquises lors de la croisade contre les Albigeois est officiellement entérinée par la signature du traité de Paris en 1229. La cité de Carcassonne devient dès lors le centre militaire et administratif d'une nouvelle sénéchaussée royale occupant une position frontalière avec les terres du roi d'Aragon. Au cours des décennies suivantes, le système de gouvernement par l'écrit institué pour assurer la mainmise du pouvoir capétien dans ce territoire éloigné de plus de 600 kilomètres des principales résidences royales alors concentrées en Île de France (Paris, Vincennes, Corbeil, Fontainebleau...) a généré une grande quantité de documents administratifs et diplomatiques.

Ce qui subsiste de cette documentation historique est aujourd'hui conservé dans différents fonds d'archives publiques tant à Paris (Bibliothèque nationale de France, Archives nationales) qu'en Languedoc (Archives départementales de l'Ariège, de l'Aude et du Gard, Bibliothèque municipale de Toulouse). Il s'agit essentiellement de lettres patentes et de mandats adressés par le roi au sénéchal, de documents comptables et d'enquêtes royales qui ont été consignés dans les anciens registres de la chancellerie royale et de la cour du sénéchal de Carcassonne. Divers fonds d'archives d'institutions ecclésiastiques et de familles seigneuriales de cette période ont également été consultés. Ils ont ponctuellement permis de recueillir des informations contextuelles complémentaires sur l'histoire de la mise en place du réseau de fortifications royales dans la sénéchaussée de Carcassonne.

Ces documents écrits témoignent du mode de fonctionnement centralisé du système gouvernemental mis en place par le pouvoir capétien dans le cadre de la sénéchaussée de Carcassonne, et dont la série proposée pour inscription constitue une illustre représentation. La nouvelle administration se fonde sur une organisation verticale du pouvoir. Elle s'articule sur une chaîne de commandement exécutive permettant au roi de gouverner à distance par l'intermédiaire de son représentant direct, le sénéchal royal. Établi dans la cité de Carcassonne, principale place forte de la nouvelle sénéchaussée, le sénéchal était un militaire recruté au sein de la chevalerie. Il était assisté d'une cour resserrée d'officiers subordonnés (juges, procureurs royaux, connétables, viguiers, notaires, etc.). À partir des années 1240, afin de limiter les abus de pouvoir commis par certains officiers royaux, le roi de France dépêche régulièrement des commissaires-enquêteurs dotés de pouvoirs temporaires. Le recours à la procédure inquisitoire qui se généralise alors comme outil de gouvernement dans les états chrétiens d'Occident permet au monarque d'être mieux informé de la situation et partant de renforcer son pouvoir de régulation vis-à-vis de la population autochtone.

Il est important de souligner qu'initialement tous les officiers royaux chargés d'administrer ce territoire conquis militairement étaient tous de langue française et étrangers au Languedoc, la plupart étaient originaires des anciens domaines capétiens d'Île de France (Annexe 4). C'est seulement à partir du règne de Philippe IV (1285-1314) que commencent à apparaître les premiers officiers de langue occitane exerçant des responsabilités au sein de la sénéchaussée. Même s'ils demeurent encore statistiquement minoritaires, cette évolution marque une étape significative dans le processus d'assimilation et d'adhésion de la population languedocienne à la monarchie capétienne.

Les documents conservés témoignent de l'exercice par les sénéchaux de Carcassonne successifs de leurs prérogatives militaires de commandement du nouveau district frontalier. À ce titre ils supervisent la mise en place du réseau de fortifications royales. Ils rendent compte au roi de la situation et de l'intérêt stratégique des anciens châteaux féodaux dont ils se sont emparés. Ils contribuent ainsi de façon déterminante à la sélection des sites destinés à accueillir les nouvelles forteresses royales. Ils supervisent ensuite les travaux de construction avec toutes les implications logistiques inhérentes à la mise en œuvre de chantiers de cette ampleur dans des territoires majoritairement montagneux et difficiles d'accès. Le sénéchal procède à des réquisitions au sein de la population autochtone qui est contrainte d'effectuer les travaux de terrassement et de gros œuvre sous la direction d'architectes et de maîtres d'œuvre français spécialement désignés par le roi.

L'ensemble de la documentation historique consultée a permis de répertorier un total de 22 fortifications royales ayant fait l'objet, à des degrés divers, d'aménagements architecturaux et ayant accueilli des garnisons au cours de la phase de structuration territoriale de la sénéchaussée des années 1229 à 1314. L'évolution du contexte politique au cours de cette période a incité les autorités capétiennes à procéder à diverses adaptations stratégiques occasionnant l'extension territoriale de la partie méridionale de la sénéchaussée frontalière du royaume d'Aragon (annexion du Fenouillèdes par le traité de Corbeil-Barcelone en 1258, achats des seigneuries de Roquefixade en 1278, de Belcaire en 1282 et de Leucate en 1309). Ces modifications ont naturellement provoqué des réajustements du dispositif de défense. Certaines fortifications ayant perdu leur utilité ont ainsi été abandonnées (Niort, Castelpor, Castel-Fizel) et remplacées par d'autres occupant des positions jugées plus efficaces pour verrouiller les principales voies d'accès à la frontière (Belcaire, Puilaurens, Sabarda, Aguilar, Leucate).

Les documents historiques indiquent qu'après le règne de Philippe IV le réseau des forteresses royales de la sénéchaussée de Carcassonne est demeuré inchangé et qu'il a rempli pleinement sa fonction de stabilisation frontalière en dépit des nombreux conflits militaires ayant opposé les rois de France aux rois d'Aragon puis aux rois d'Espagne au cours des XIV^e-XVII^e siècles. Ce système défensif a ainsi contribué au maintien d'une frontière d'état stable pendant quatre siècles jusqu'au déplacement définitif de la limite méridionale du royaume de France sur la ligne de partage des eaux des Pyrénées en 1659.

Liste des principales sources manuscrites documentant l'histoire des forteresses royales de la sénéchaussée de Carcassonne entre 1229 et le début du XIV^e siècle

FONDS D'ARCHIVES	COTE	CONTENU
Archives nationales (Paris)	Série JJ : Registres du Trésor des chartes	Ces registres contiennent la correspondance des rois de France avec leurs officiers en relation avec l'administration du royaume (XIII ^e -XIV ^e siècles). On y trouve notamment des ordres adressés aux sénéchaux de Carcassonne et aux commissaires royaux relatifs à l'acquisition et à l'entretien des forteresses royales de la sénéchaussée de Carcassonne et de leurs garnisons
	J 587	Traité de Corbeil (mai 1258) déterminant la nouvelle frontière entre les royaumes de France et d'Aragon. L'ancienne vicomté de Fenouillèdes et ses forteresses (Puilaurens, Castel-Fizel et Quéribus) sont annexées au domaine royal capétien.
Bibliothèque nationale de France (Paris)	Latin 9988 : <i>Registrum curie Francie</i> , t. 1	Registre officiel contenant des documents relatifs aux affaires des sénéchaussées royales de Carcassonne, Beaucaire, Toulouse, Cahors et Rodez. Il contient notamment les actes de soumission des seigneurs occitans consécutifs à la croisade royale de 1226, des copies de traités diplomatiques comme le Traité de Paris de 1229 et la paix de Lorris en 1242, ainsi que les principales transactions et serments de fidélités effectués au cours la phase initiale d'acquisition de la sénéchaussée de Carcassonne et de ses châteaux. Y sont également copiés des actes se rapportant à la fondation de la ville neuve de Carcassonne en 1247.
	Latin 9996 : <i>Registrum curie Francie</i> , t. 2	Registre officiel concernant exclusivement les affaires de la sénéchaussée royale de Carcassonne et de Béziers de 1250 à 1290. Contient les assises ou inféodations faites en faveur des vassaux ou seigneurs terriers français et occitans fidèles au roi des biens et possessions foncières confisquées aux hérétiques et aux faidits (rebelles) suite à la croisade contre les Albigeois.
	Collection Languedoc Doat	Nombreux volumes regroupant des copies effectuées au XVII ^e siècle dans les archives royales, seigneuriales et ecclésiastiques. On y trouve entre autres des copies d'actes se rapportant à l'administration des forteresses royales dont les originaux n'ont pas été conservés. Les volumes 33, 64, 81, 154, 170 à 180 contiennent ainsi des copies d'actes perdus autrefois conservés dans les archives de la sénéchaussée au château royal de Carcassonne comme, par exemple, l'acte d'achat du château de Peyrepertuse par le sénéchal Guillaume d'Ormoy en 1240, l'acte de reddition du château de Quéribus en 1255, ou les mandements royaux relatifs aux garnisons des fortifications royales de la sénéchaussée. Les volumes 253 et 254 contiennent un inventaire des archives de la sénéchaussée royale qui se trouvaient conservées en 1668 dans le château de la Cité de Carcassonne.
Archives départementales de l'Ariège (Foix)	E8	Acquisition du château et de la seigneurie de Roquefixade en 1278.
	1J323	Copie de la charte de fondation de la bastide de Montfort à Roquefixade en 1288.
	46 J 223/35	Délimitation de la seigneurie royale de Roquefixade
Archives départementales de l'Aude (Carcassonne)	Série G	Archives du clergé régulier et plus particulièrement des puissantes abbayes de Lagrasse et de Fontfroide contenant de nombreux documents en relation avec l'activité des officiers royaux notamment par le biais et procès ou d'assignations de seigneuries. On y trouve des informations ponctuelles sur les fortifications royales. Comme par exemple la mention de la nouvelle barbacane de la cité de Carcassonne en 1259.
	2J147	Copies d'actes conservés dans des fonds privés par l'érudit limouxin Fonds-Lamothe. On y trouve notamment la copie d'une enquête royale réalisée en 1261 faisant état de la démolition du château de Niort.
Archives départementales du Gard (Nîmes)	1 E 2904	Archives privées du sénéchal Guillaume de Pian. Comptes du chantier de construction du château royal de Peyrepertuse (années 1250-1251).
Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse	Ms 639	Copie moderne intégrale du Ms Latin 9988 de la Bibliothèque nationale de France.
	Ms 640	Copie moderne intégrale du Ms Latin 9996 de la Bibliothèque nationale de France. En seconde partie est recopié un second registre de la sénéchaussée datant du règne de Philippe IV dont l'original est perdu. Celui-ci contient de nombreux actes documentant la politique royale en relation avec la frontière aragonaise et l'administration des forteresses.

1.1.5. Une série conçue comme un ensemble militaire, politique, et symbolique du XIII^e et du début du XIV^e siècles

⇒ *De plus, en quel sens la série sélectionnée (et non l'ensemble du système) peut-elle être comprise comme « un ensemble militaire, politique et symbolique du XIII^e et du début du XIV^e siècles » (p. 62 ; l'accent étant mis sur la dimension symbolique de l'ensemble) ?*

La série proposée à l'inscription ne se limite pas à un corpus monumental ; elle représente un **ensemble cohérent**, porteur d'une forte charge symbolique. Par leurs origines, leurs fonctions et leur évolution, les huit forteresses sélectionnées matérialisent sur le territoire trois phénomènes majeurs du XIII^e et du début du XIV^e siècles :

1. **la montée du pouvoir souverain**, marquant la victoire de l'autorité royale sur les féodalités ;
2. **l'expansion territoriale capétienne**, inscrivant le modèle politique et architectural du royaume face aux royautes ibériques ;
3. **la mise en place du centralisme monarchique**, appliqué à un territoire éloigné du siège du pouvoir.

LA MONTÉE DU POUVOIR SOUVERAIN : LA VICTOIRE DU ROI SUR LES FÉODALITÉS

La série des forteresses royales de la sénéchaussée de Carcassonne matérialise avec force la **transition d'un ordre féodal fragmenté vers une autorité monarchique centralisée**. Les châteaux retenus marquent la victoire du roi de France sur un grand vassal méridional, le vicomte Trencavel, dont les territoires furent confisqués après de durs et longs combats et directement intégrés au domaine royal.

Cette victoire politique autant que militaire s'exprime à travers l'architecture elle-même : la substitution des châteaux seigneuriaux par des forteresses royales, construites selon les standards capétiens inusités jusqu'alors dans ce territoire, est la marque tangible de la prise de contrôle du souverain sur une région longtemps rebelle. Les huit sites sélectionnés sont ceux qui rendent le plus lisible ce processus à travers :

- leur statut d'anciennes places rebelles soumises par le siège ou la menace,
- l'ampleur et la qualité de leur reconstruction,
- leur intégration active au fonctionnement du réseau fortifié,
- leur présence dans le paysage.

Symboliquement, ces forteresses matérialisent l'**ordre nouveau** issu de croisades menées en terre chrétienne : à la fois instrument de répression du *faidiment* (opposition armée au roi et à l'Église) et vecteur d'intégration durable au sein du royaume de France. Elles témoignent en cela de la montée du pouvoir royal qui, par la force s'il le faut, impose dans son domaine une seule administration et une seule loi.

L'EXPANSION TERRITORIALE CAPÉTIENNE : LA PREMIÈRE CONFRONTATION DIRECTE AVEC LES MONARCHIES IBÉRIQUES

Dans le prolongement de la politique d'unification territoriale initiée par Philippe Auguste et poursuivie par Louis IX, qui voit la monarchie française affirmer sa volonté de primauté face à l'ensemble de ses voisins européens, la sénéchaussée de Carcassonne illustre la **dimension méridionale de cette politique d'expansion**.

Situées au point de contact entre le domaine capétien et les possessions catalano-aragonaises, la sénéchaussée de Carcassonne est le cadre de la **première confrontation territoriale directe** entre les deux couronnes. L'imposant réseau fortifié mis en œuvre par le sénéchal affirme durablement la volonté des rois de France de conserver ce territoire contesté.

La série sélectionnée illustre avec une netteté particulière cette dynamique frontalière. Reliées à Carcassonne par un système administratif, visuel et logistique, ces forteresses expriment la mise en œuvre d'une politique de **maîtrise du territoire qui a assuré un avantage certain aux Capétiens** lors des difficiles négociations du traité de Corbeil en 1258, ayant permis de stabiliser la frontière entre la France et l'Aragon durant quatre siècles. Parallèlement, l'alliance de fait entre la monarchie française et le royaume de Majorque (1276), instaure une continuité défensive et culturelle sur les deux versants des Pyrénées. Les tours à signaux majorquines, construites selon des principes architecturaux apparentés à ceux des forteresses languedociennes, en constituent un témoignage concret.

Dans ce contexte, la **diffusion du modèle architectural** capétien ne se réduit pas à un simple transfert formel, mais constitue un **instrument politique et symbolique d'affirmation territoriale**. La série proposée, par la **complémentarité de ses implantations topographiques**, la qualité de sa conservation, et l'évidence de ses liens stylistiques avec la place-forte centrale en offre la manifestation la plus aboutie.

Elle traduit ainsi à la fois la fonction de rempart face à l'Aragon, le rôle de relais du pouvoir royal et le vecteur d'un langage architectural unifié. Par leur cohérence, leur rôle stratégique et leur portée symbolique, les forteresses de la série incarnent la **capacité du pouvoir capétien à projeter son autorité sur un territoire difficile à soumettre**, transformant ainsi un espace de confrontation en un paysage politique, culturel et architectural durablement marqué par l'unité du royaume.

LA MISE EN PLACE DU CENTRALISME MONARCHIQUE : CARCASSONNE ET SES CHÂTEAUX, MODÈLE PRÉCURSEUR D'UN POUVOIR ROYAL EXERCÉ À DISTANCE

L'affirmation du pouvoir capétien au XIII^e siècle, amorcée sous Philippe Auguste et consolidée par Louis IX, marque une étape décisive dans la construction de l'État royal. Les rois de France étendent progressivement leur emprise vers les marges du royaume, déployant leur logique de gouvernance dans les seigneuries récemment rattachées. Parmi celles-ci, la sénéchaussée de Carcassonne, reprenant quasiment les contours de la vicomté des Trencavel est **la plus éloignée du siège du pouvoir**. Ce territoire, frontalier, montagneux et marqué par une forte tradition d'autonomie seigneuriale constitue un cas singulier : difficile à maîtriser, il devient pour la monarchie un **terrain d'expérimentation et d'application de l'exercice du pouvoir à distance**.

L'organisation de la sénéchaussée illustre la mise en œuvre aboutie d'un **centralisme monarchique précoce**, caractérisé par un commandement unifié et une administration directe depuis la couronne. Dans ce territoire les seigneurs locaux n'ont pas la confiance du roi malgré leurs gages de soumission, le pouvoir royal y développe donc un contrôle juridique, administratif et militaire direct garanti par la concentration des pouvoirs aux mains du sénéchal et l'étroite connexion de ses relais à travers le pays.

Cette politique repose sur un maillage fortifié souverain où aucune délégation n'est confiée à des seigneurs : les châteaux royaux sont des instruments de contrôle, non de résidence. Ce mode d'administration, appliqué à une région conquise et exercé sans autres intermédiaires que les agents du roi, s'appuie localement, si besoins, sur les descendants des croisés de 1209, bénéficiaires des dépossessions opérées lors de la croisade. Dans la sénéchaussée un pouvoir venu du nord de la France impose son modèle politique et juridique par la diffusion et la dispersion d'un réseau de forteresses dans un territoire distinct par sa langue, ses coutumes et son histoire.

À ce titre la série proposée par son authenticité documentaire, sa cohésion architecturale et sa répartition territoriale constitue le témoin le plus représentatif du projet capétien dans ce territoire : **faire d'une zone frontière rebelle et disputée un espace administré et durablement intégré au royaume.**

SYNTHÈSE

Les huit forteresses sélectionnées illustrent de manière exemplaire trois points fondateurs du pouvoir monarchique au XIII^e siècle :

- l'affirmation du pouvoir par le souverain : par leur répartition et leur prégnance dans le paysage, elles marquent le territoire du sceau de l'autorité royale et affirment la victoire de la royauté sur les féodalités.
- l'expansion territoriale du royaume capétien : puisqu'elles matérialisent encore aujourd'hui, au contact de l'ancien royaume d'Aragon, un système frontalier dont Carcassonne était la tête.
- les prémices du centralisme français : en relayant à travers le territoire, comme d'abondantes sources historiques le confirment, les ordres issus de la chancellerie royale et en diffusant, par leurs dispositions constructives communes, les formes architecturales caractéristiques de la culture royale française.

Elles ont donc bien, à ce titre une charge symbolique forte, évocatrice d'une période fondatrice tant pour la France que pour les royaumes voisins.

1.2. ARCHITECTURE CAPÉTIENNE

1.2.1. Un système constitutif d'un jalon dans le mouvement de diffusion de l'architecture capétienne : l'influence de la série sur les développements architecturaux en France et au-delà

- ⇒ Critère (iii) : « Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne constitue, pour les XIII^e et XIV^e siècles, un jalon remarquable dans le large mouvement de diffusion de l'architecture militaire capétienne depuis l'Europe occidentale tant vers la Baltique et les régions danubiennes que vers la Méditerranée et le Moyen-Orient » (p. 295).
- Critère (iv) : « Ce réseau fortifié est emblématique du mouvement d'affirmation des puissances souveraines qui marque l'Europe du XIII^e siècle. Il illustre remarquablement le renforcement et l'expansion considérable du pouvoir capétien, envié alors par nombre de monarques européens » (p.298).
- En ce qui concerne ces déclarations, l'ICOMOS serait reconnaissant à l'État partie de bien vouloir :
- expliquer plus en détail comment la série sélectionnée de châteaux capétiens a influencé les développements architecturaux en France et au-delà, et fournir des exemples spécifiques de structures dans d'autres régions qui ont été directement influencées par la série proposée

Les principes et les formes de l'architecture castrale capétienne se définissent et se renforcent au cours du long règne de Philippe Auguste (1180-1223) pour devenir, à la fin du XII^e siècle, une expression emblématique du pouvoir royal. Avec la bataille de Bouvines (1214) et la victoire de Philippe Auguste sur les troupes coalisées de l'empereur romain germanique, l'influence française, sur les plans culturel et architectural, se diffuse progressivement en périphérie du domaine royal comme dans l'ensemble de l'Europe à travers les XIII^e et XIV^e siècles, en s'enrichissant des spécificités autochtones.

LES SENECHAUSSEES MERIDIONALES, TERRAIN D'INNOVATION SOUS LOUIS IX

L'activité constructive, en matière castrale, se ralentit toutefois sous le court règne de Louis VIII (1223-1226) et chute considérablement durant le règne de Louis IX (1226-1270), pour **se concentrer quasi exclusivement sur les sénéchaussées royales de Beaucaire et de Carcassonne**. C'est cette dernière circonscription qui reçoit l'effort le plus intense de fortification, en raison du **contexte géopolitique qui lui est propre** (menace permanente d'insurrection, répression du catharisme, hostilité du royaume d'Aragon, cf. 1.1.1). Carcassonne, comme ses châteaux périphériques faisant face à l'Aragon, est construite avec un double objectif presque contradictoire : une recherche d'efficacité et de puissance militaire dissuasive, et une mise en œuvre permettant, à moindre coût, d'implanter rapidement des forteresses sur les pitons rocheux du pays.

Comme l'écrit Denis Hayot dans sa thèse de doctorat¹ consacrée à l'architecture fortifiée capétienne, les châteaux carcassonnais font émerger, **pour la première fois dans le domaine royal**, plusieurs caractéristiques. Avant tout, ils constituent un réseau de « relais de pouvoir » sans fonction résidentielle en lien avec le commanditaire. Au niveau structurel et formel, plusieurs **points sont mis en œuvre pour la première fois** dans les forteresses relevant directement du roi, souvent en raison des nécessités d'adaptation à la topographie :

- Principe des enceintes concentriques ;
- Tours ouvertes à la gorge, à un seul niveau d'archères et dépourvues de couvrement ;
- Barbicanes semi-circulaires intégrées à l'enceinte ;
- Introduction de flanquements circulaires à des sites castraux de hauteur ;
- Courtines percées d'archères ;
- Abandon de l'archère simple au profit de l'archère à étrier ou à bêche courte ;
- Premières mises en œuvre du bossage rustique ;
- Diversité des modes de circulation (escaliers, chemins de ronde) et des solutions de flanquement.

Toutes ces innovations se retrouvent clairement lisibles dans les forteresses de la série. En ce sens, **elles constituent bien un jalon remarquable dans l'élaboration de la fortification capétienne** en constante évolution. Jalon d'autant plus essentiel qu'il s'implante dans une région où ces principes architecturaux n'étaient pas appliqués. En s'adaptant à la géopolitique du territoire carcassonnais, cette étape marque un **changement culturel majeur**, adopté rapidement par les grands vassaux méridionaux du roi.

INFLUENCE ET DIFFUSION

Dans le cadre du domaine royal et de sa sphère d'influence, ces innovations vont faire école et se diffuser progressivement hors du Languedoc, mais il serait vain de chercher à leur attribuer, sur les plans formel et stylistique, une influence directe et massive vers d'autres régions d'Europe. L'apport du réseau carcassonnais se mêle à un mouvement général de diffusion et d'adaptation du modèle capétien dans d'autres régions d'Europe dans le dernier tiers du XIII^e siècle, comme par exemple en Savoie², en Bohême³, dans les terres lotharingiennes au nord du royaume de France⁴ ou sur le Rhin⁵, en Alsace.

1. D. HAYOT, *L'architecture fortifiée capétienne au XIII^e siècle. Un paradigme à l'échelle du royaume*, vol. 1 – Synthèse. Chagny, Édition du Centre de castellologie de Bourgogne, 2022.
2. D. DE RAEMY, *Le réseau castral des comtes de Savoie au XIII^e siècle ou comment construire rapidement, solidement et bon marché : main d'œuvre et organisation des chantiers*, dans *Fortification et pouvoirs souverains (1180-1340). Architecture fortifiée et contrôle des territoires au XIII^e siècle*, Villemur-sur-Tarn, Éditions Loubatières, 2023.
3. T. DURDIK, *French Influence in Bohemian castle architecture of the thirteenth century*, dans *Fortress. The castle and fortification quarterly*, n°15, 1992, p.16-3
4. Ph. BRAGARD, *Essai sur la diffusion du château "philippin" dans les principautés lotharingiennes au XIII^e siècle*, dans *Bulletin Monumental*, t.157-II, 1999, p.141-168
5. R. WILL, *Les châteaux de plan carré de la plaine du Rhin et le rayonnement de l'architecture militaire royale de France au XIII^e siècle*, dans *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, t. 21, 1978, p.65-86.

Par contre le principe d'un réseau de forteresses coordonnées à vocation militaire, relais du pouvoir souverain, a bien fait l'objet d'essais dans d'autres régions d'Europe (Angleterre, royautes ibériques...) sans que les monarchies concernées n'aient la capacité centralisatrice suffisante pour le maintenir dans le temps. Sur les lignes de front du sud ou de l'est de l'Europe, ce sont souvent les ordres militaires qui avaient seuls la capacité de mettre en oeuvre de tels dispositifs⁶.

Toutefois, une application quasi immédiate de ce principe a lieu dans le **royaume de Majorque** voisin. Ce petit royaume, à la fois continental et insulaire, est créé en 1276 à la mort du roi Jacques I^{er} d'Aragon. Les territoires réunis sous sa couronne sont partagés entre ses deux fils : son aîné Pierre III hérite des domaines continentaux de la péninsule Ibérique — les royaumes d'Aragon et de Valence et la principauté de Catalogne — tandis que le second, Jacques II, hérite d'un petit ensemble territorial méditerranéen hétéroclite et dispersé, constitué du royaume de Majorque (les îles Baléares), des comtés de Roussillon et de Cerdagne, et de la seigneurie de Montpellier.

La guerre éclate rapidement entre les deux frères, et le roi de Majorque s'allie à la France, bénéficiant ainsi du soutien permanent du sénéchal de Carcassonne. Dans ce contexte, afin de protéger les comtés de Roussillon, de Conflent et de Cerdagne, constituant l'essentiel de son domaine continental, Jacques II de Majorque ordonne la construction d'un **réseau de tours**. Une vingtaine de vigies sont ainsi édifiées aux **sommets de reliefs** afin d'assurer la surveillance des principaux points de passage des Pyrénées et de la façade maritime du Roussillon.

Dotées de petites garnisons, les tours étaient disposées de façon à pouvoir communiquer entre elles, de jour comme de nuit, par le moyen de signaux de feux ou de fumées. Elles constituaient ainsi un réseau de surveillance et de communication permettant au roi de Majorque, résidant dans son château de Perpignan, d'être rapidement informé de l'approche de troupes ennemies.

Sur le plan architectural, ces tours à signaux présentent une **grande homogénéité stylistique** et des caractéristiques formelles empruntées à la tradition constructive des **fortifications capétiennes**, notamment leur plan circulaire et leur enveloppement par une courtine percée d'archères. Il est d'ailleurs probable que, pour la conception et la construction de ce réseau centralisé de fortifications frontalières, le roi de France ait fourni des architectes et des maîtres d'œuvre au roi de Majorque.

C'est également sous le règne de Jacques II de Majorque (1276-1311) que sont édifiées de **nouvelles fortifications inspirées du modèle des châteaux capétiens**. Implanté au sommet d'un relief, le château royal de Llivia présentait une enceinte quadrangulaire constituée d'une courtine à archères flanquée de quatre tours d'angle circulaires ouvertes à la gorge. Ce dispositif est également appliqué au château d'Évol, édifié au cours de ce règne par un membre de la haute aristocratie locale. De plan également circulaire, la tour maîtresse est édifiée en position dominante et englobée dans la courtine nord. Enfin, les châteaux-palais de Bellver (Palma de Majorque) et de Perpignan, **résidences royales**, sont fortifiés par

6. Voir à ce propos les actes du colloque *Fortification et pouvoirs souverains (1180-1340). Architecture fortifiée et contrôle des territoires au XIII^e siècle. Actes du colloque international organisé à la cité de Carcassonne du 18 au 21 novembre 2021*. Association Mission Patrimoine Mondial – éditions Loubatières, 2023

des enceintes d'une grande rigueur géométrique, protégées de tours à archères, en rupture avec les pratiques constructives du pays.

SYNTHÈSE

Durant le règne de Louis IX la construction de châteaux dans le domaine royal se concentre quasi exclusivement sur les sénéchaussées méridionales. En raison des forts enjeux qu'elle représente la sénéchaussée de Carcassonne est, plus que les autres, couverte d'un dense réseau de forteresses associant efficacité militaire, implantation en zones escarpées et rapidité d'exécution.

Ce réseau est novateur au sein du domaine royal capétien sur deux points :

- Il est constitué de places à vocation exclusivement militaires, simples relais du pouvoir autour de la place-forte centrale, selon une conception annonçant les grands réseaux défensifs de l'époque Moderne.
- Il est le laboratoire d'évolutions structurelles et stylistiques qui se diffuseront rapidement au sein du domaine royal.

La série proposée est l'expression la plus claire de ces innovations. À ce titre elle constitue bien un jalon remarquable au sein de l'architecture capétienne qui est un des vecteurs importants de l'innovation au sein de la fortification européenne du XIII^e siècle.

Le principe de ce réseau centralisé apparaît précurseur par rapport à ceux qui seront développés à partir de la fin du siècle dans d'autres régions. Le royaume de Majorque nous fournit toutefois un exemple précis de pénétration directe du modèle carcassonnais au sein d'une royauté ibérique.

1.2.2. Un réseau emblématique du mouvement d'affirmation et d'expansion du pouvoir capétien : le rôle spécifique de la série dans la conquête par rapport à d'autres provinces

- ⇒ *L'ICOMOS serait reconnaissant à l'État partie de bien vouloir :*
- *clarifier en quoi le rôle de la série de châteaux sélectionnée dans la conquête du Languedoc était différent de celui de châteaux similaires dans d'autres provinces.*

L'expansion du pouvoir capétien, amorcée sous le règne de Philippe Auguste, se traduit sur le terrain par une succession de **campagnes militaires brèves et décisives**, comme en Normandie (1202-1204) ou en Auvergne (1210-1213). À l'issue de ces conquêtes, le souverain procède à la confiscation, à la destruction ou à la reconstruction des forteresses existantes. S'il y installe parfois des **garnisons royales temporaires**, il veille le plus souvent à les **inféoder rapidement à des seigneurs locaux** ayant juré fidélité. Cette politique est rendue possible par les liens de parenté, de vassalité et la culture commune qui unissent la noblesse de ces régions à celle du domaine royal, assurant ainsi une intégration rapide des territoires conquis.

CONTEXTE PARTICULIER DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARCASSONNE

Toute autre est la situation en Languedoc, et plus particulièrement dans la partie méridionale de l'ancienne vicomté Trencavel, où la couronne crée en 1226 la **sénéchaussée de Carcassonne**. Le territoire est intégré au domaine royal à l'issue de **deux croisades d'une extrême dureté**, menées durant **dix-sept années**, d'abord par les grands vassaux du roi, puis par le souverain lui-même (cf. Annexe 2, chronologie). Ces campagnes ont décimé une grande partie de la noblesse locale, tuée au combat ou proscrite sans espoir de pardon.

Mais la création de la sénéchaussée ne marque pas pour autant le retour à la paix. La **répression de la rébellion** et de la résistance, conduite à grande échelle par les agents du roi, s'accompagne d'une **persécution religieuse** systématique, mise en œuvre par l'Inquisition avec l'appui du sénéchal. Cette situation entretient un climat insurrectionnel permanent. Par ailleurs, les confins méridionaux du territoire vont demeurer, durant **vingt-cinq années supplémentaires**, sous la menace constante des rebelles, soutenus activement par le **royaume d'Aragon** voisin, rendant la pacification durable du pays particulièrement difficile.

Les fortifications mises en place par le sénéchal de Carcassonne portent la marque de ce contexte singulier. Bien davantage que dans la sénéchaussée voisine de Beaucaire, définitivement pacifiée dès 1226 et exempte d'hérésie, le réseau castral royal de Carcassonne assume pleinement une **fonction guerrière et coercitive**. Son implantation répond à une logique de dissuasion, liée à une recomposition forcée du peuplement. Les **populations locales sont déplacées** vers de nouveaux bourgs établis au pied des forteresses royales.

Le même processus s'observe à Carcassonne, siège du pouvoir, où les habitants sont expulsés de la cité pour être relogés sur la rive gauche de l'Aude, dans une ville neuve délibérément laissée sans murailles.

La conception même de ces forteresses, où la fonction résidentielle est réduite au strict minimum au profit d'une vocation exclusivement militaire, les distingue nettement des autres réalisations contemporaines du royaume. Leur rôle de **sièges de garnisons permanentes**, combiné aux **innovations en matière de défense active** qui y sont mises en œuvre, n'a pas d'équivalent ailleurs en France à une telle échelle. **La série sélectionnée est pleinement représentative de cette dimension.**

UN RÉSEAU MILITAIRE NOVATEUR

La conquête du territoire par le biais de châteaux qui le maillent, sans constituer des centres de peuplement, représente un **phénomène nouveau** dans le cadre de l'expansion capétienne. La maîtrise des territoires continentaux enlevés aux Plantagenêt s'appuie **principalement sur les villes** : greffe d'une grosse tour sur le château antérieur en Normandie (Rouen, Gisors) et en Anjou (Chinon), construction de citadelles urbaines agressives en Poitou (Saint-Maixent, Poitiers, châtelet d'Angoulême), occupation des grands châteaux existants et diffusion du modèle capétien chez la noblesse ralliée après l'annexion de l'Auvergne en 1213.

La construction de châteaux dans les provinces reçues en apanage dans le Midi par deux des frères de Louis IX n'offre **pas de cohérence particulière**. Charles d'Anjou fortifie ses résidences (Châteaurenard, Hyères, Brégançon) selon le modèle capétien, dans une province qui résiste aux formes nouvelles. Alphonse de Poitiers réalise sous son mandat dans le comté de Toulouse et surtout dans la sénéchaussée de Rouergue quelques grandes fortifications, en général associées à la création de bastides (Cordes-sur-Ciel, Najac, Penne, Villefranche-de-Rouergue).

À cet égard, la politique castrale menée par le roi de France dans la sénéchaussée de Carcassonne constitue un jalon novateur dans la **prise de contrôle en profondeur d'un territoire**. La concordance chronologique et programmatique des implantations permet de parler d'un véritable système, constitué par une **place forte centrale**, à la fois résidence du sénéchal, centre judicario-administratif et place de dépôt, et **des châteaux satellites** surveillant des secteurs de production minière, des zones insubordonnées et les points de passage vers l'Aragon.

Ce système a montré son efficacité au point d'être reproduit sur cette même frontière en suivant les déplacements successifs de la ville centre — Narbonne après 1497, puis Perpignan après 1659 — et la genèse de « la frontière de fer » face à l'Espagne.

SYNTHÈSE

L'intégration de la sénéchaussée de Carcassonne au sein du domaine royal constitue un contexte d'exception au sein du royaume capétien :

- L'ancienne vicomté Trencavel, est incorporée au domaine royal en 1226 après 17 ans de guerre. La rébellion armée des seigneurs dépossédés, soutenue par l'Aragon, dure 25 ans de plus.
- Les agents du roi répriment durement la résistance et soutiennent l'Inquisition qui impose la normalisation religieuse prolongeant d'autant l'hostilité des populations.
- Le territoire est éloigné de plus de 600 km du siège du pouvoir central et ses habitants relèvent d'une autre langue et d'une autre culture.

La présence royale se manifeste donc par d'autres biais que ceux mis en œuvre ailleurs dans le royaume :

- Carcassonne est totalement restructurée avec un déplacement de sa population et un regroupement extrême du pôle militaire sur la butte de la cité.
- La même démarche est mise en œuvre dans le territoire avec une concentration particulière de garnisons permanentes dans les zones difficiles à maîtriser au contact du royaume d'Aragon.

Ce système, reposant sur un réseau de forteresses à vocation exclusivement militaire, coordonné autour d'une place centrale, gardé par des garnisons pérennes, extérieures au pays et rémunérées directement par le roi est sans équivalent dans le royaume pour la période concernée et préfigure les lignes fortifiées de l'époque Moderne.

Les forteresses de la série sont emblématiques de ce modèle, que ce soit par leur conception architecturale, leur implantation topographique ou l'abondante documentation historique et archéologique qui attestent de leur rôle militaire et de leurs fonctions guerrières dans la durée.

1.2.3. Le caractère exceptionnel de la série au regard d'autres fortifications du domaine capétien

- ⇒ *L'État partie pourrait-il développer cette partie de l'analyse comparative afin de démontrer en quoi la série de châteaux sélectionnés, en tant qu'exemple du modèle architectural capétien, peut être considérée comme exceptionnelle en tant qu'expression du pouvoir royal et du contrôle sur un vaste territoire au cours de la période considérée, compte tenu des autres fortifications érigées durant cette période dans l'ensemble du domaine capétien ?*

Au-delà de la description des critères (ii) et (iv) et des attributs mobilisés pour la justification de la VUE, par ailleurs décrits dans les parties précédentes, le caractère exceptionnel du bien en série proposé pour inscription – particulièrement au regard des autres châteaux du domaine capétien établis dans la même période – peut être résumé au travers de cinq points clefs :

FONCTIONNEMENT CENTRALISÉ, MODALITÉS DE CONQUÊTE ET CONTRÔLE COERCITIF : SPÉCIFICITÉS DE LA SÉRIE PAR RAPPORT AUX AUTRES CHÂTEAUX DU DOMAINE CAPÉTIEN

- Le centralisme monarchique a d'ores-et-déjà été démontré dans le cadre de la présente série, qu'il s'agisse de l'organisation des chantiers de construction sous **maîtrise d'ouvrage royale**, ou de l'administration politique mise en place autour du sénéchal dès 1226, et centrée sur Carcassonne. Le réseau se caractérise alors par des **liens fonctionnels très forts et avérés par les sources**, matérialisés par la circulation de flux de marchandises, de personnes, d'échanges de techniques et de modes de communication spécifiques qui témoignent de l'interdépendance des sites de pouvoir entre eux, et du fonctionnement du système à grande échelle.

Dans ce cadre, le caractère exceptionnel de la série tient à deux éléments particuliers :

- les modalités de conquête qui, dans le contexte insurrectionnel et frontalier propre au secteur, associent dans la durée une répression politique particulièrement dure et une répression religieuse de type nouveau en Occident..
- l'éloignement géographique du réseau de forteresses par rapport au siège du pouvoir capétien, et la difficulté pour ce dernier à asseoir son autorité localement.

Ces spécificités conduisent à l'instauration d'un **contrôle politique et juridique exacerbé in situ**.

- ⇒ *Attributs 1, 2 et 3*

STRATÉGIE D'IMPLANTATION DU RÉSEAU : SPÉCIFICITÉS DE LA SÉRIE PAR RAPPORT AUX AUTRES CHÂTEAUX DU DOMAINE CAPÉTIEN

- Contrairement aux autres châteaux du domaine royal capétien érigés dans la même période, les châteaux de la série retenue sont représentatifs d'une **politique d'implantation territoriale inédite par son caractère essentiellement non-urbain**. Là où les autres châteaux royaux vont se tourner vers le contrôle des villes et prendre appui sur la noblesse locale pour s'implanter, le dispositif défensif illustré par la série vient en remplacement des structures seigneuriales et d'habitats préexistants ; effaçant toute trace antérieure, éloignant et fixant les populations à l'écart des fortifications.
- Comme ailleurs, cette organisation territoriale vise certes à occuper les points les plus stratégiques de contrôle du territoire : voies, axes de circulation, accès aux ressources minières... Néanmoins, les forteresses de la série ont cela de particulier qu'elles viennent systématiquement jalonner les **positions les plus escarpées** de la sénéchaussée – eu égard à la topographie des lieux. Si ce maillage de fortifications s'établit à l'échelle d'un très vaste territoire - dans un souci de couverture efficace et de contrôle optimal des principales voies de passage - il en ressort toutefois une **rare densité** aux abords de Carcassonne et dans les zones montagneuses du sud.

⇒ *Attributs 2 et 4*

RÔLES ET FONCTIONS DE LA SÉRIE : SPÉCIFICITÉS DE LA SÉRIE PAR RAPPORT AUX AUTRES CHÂTEAUX DU DOMAINE CAPÉTIEN

- Le rôle de **contrôle de la frontière avec le royaume d'Aragon** issue du traité de Corbeil de 1258 constitue l'une des principales attributions du réseau de fortifications. L'épisode de la croisade contre les Albigeois, notamment marquée par le phénomène de *faidiment* propre à la série, va voir se fixer cette limite méridionale précocement, et justifier ainsi une **concentration exceptionnelle** de sites dans ce secteur. Véritables châteaux sentinelles, ils assurent dès lors un rôle de surveillance via leur **position en vigie**.
- En outre, les huit châteaux de la série sont avant tout marqués par une **vocation exclusivement militaire** ; laquelle va perdurer des siècles durant, conférant au réseau une authenticité de fonction. Cette fonction de défense permanente est attestée par les sources, et se caractérise notamment par la présence systématique dans chaque forteresse de **garnisons fixes et rémunérée**, sous ordre d'un châtelain.

⇒ *Attributs 1, 2 et 4*

TYPOLOGIES ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES : SPÉCIFICITÉS DE LA SÉRIE PAR RAPPORT AUX AUTRES CHÂTEAUX DU DOMAINE CAPÉTIEN

- La série proposée pour inscription présente des éléments récurrents et emblématiques de l'architecture militaire capétienne, pouvant amener à considérer une certaine forme de standardisation du modèle avec toutefois des innovations formelles spécifiques. Si ce trait typologique est en effet, peu ou prou commun à l'ensemble des châteaux du domaine capétien, la **prouesse architecturale** réalisée par les maîtres d'œuvres royaux pour **adapter ce modèle architectural au relief** doit être relevée. Le caractère extrêmement accidenté des reliefs des Corbières, de la Montagne noire ou des piémonts pyrénéens ont conduit les bâtisseurs à déployer des solutions techniques donnant lieu à des formes architecturales exceptionnelles.
- En outre, la forte ressemblance stylistique entre la pièce maîtresse du dispositif et ses châteaux périphériques sélectionnés est à souligner. Cette similitude des formes qui confère à la série son excellente homogénéité, repose sur une **logique commune d'édification** qui, mise en œuvre à Carcassonne, est reproduite sur les forteresses de la série. Liée au contexte insurrectionnel local et au besoin de bâtir dans l'urgence, cette logique d'édification repose sur un **dispositif tactique et stratégique** qui n'a pas d'équivalent ailleurs dans le domaine capétien. Celui-ci se caractérise notamment par : l'évacuation des habitats et des populations au pied des promontoires, la concentration de l'enceinte fortifiée au sommet de la butte ou éperon, avec la construction de murailles concentriques... **Le caractère exceptionnel de la série est à ce titre renforcé par la lisibilité parfaite de cet ensemble de châteaux, reconstruit en même temps que leur place forte centrale, avec le même langage architectural. Pour la période, la conservation d'un tel ensemble est sans équivalent aujourd'hui dans le domaine capétien.**
- Cette militarisation des promontoires, ces méthodes constructives communes, ainsi que le contexte géopolitique de mise en place, de fonctionnement et d'abandon du réseau ont donné lieu à des **formes paysagères** tout à fait particulières à l'échelle de la série sélectionnée, et qui perdurent aujourd'hui encore.

Peu ou pas adaptées à l'arme à feu après le déplacement de la frontière au XVII^e siècle, ces forteresses nous parviennent dans leur état médiéval authentique, comme figés, au sein de paysages très préservés.

⇒ *Attributs 3, 4 et 5*

DIMENSION SYMBOLIQUE CONTEMPORAINE : SPÉCIFICITÉS DE LA SÉRIE PAR RAPPORT AUX AUTRES CHÂTEAUX DU DOMAINE CAPÉTIEN

- La construction de la série de forteresses traduit la volonté de la couronne d'effacer les lignages féodaux précédents et de soumettre les populations jugées rebelles. La mise en place du réseau fortifié, souvent en lieux et place **d'anciens sites liés au catharisme**, s'effectue dans un contexte de tension accru. Pour faire aboutir son

projet politique de contrôle territorial, le roi recourt à des **méthodes répressives** envers les populations, renforcées par le soutien à l'Inquisition créée en 1232 en Languedoc.

- Enfin, cette dimension symbolique se retrouve par ailleurs aujourd'hui dans l'**imaginaire collectif** fortement associé à ces **lieux de mémoire**. Si les forteresses visibles dans le paysage aujourd'hui sont bel-et-bien l'œuvre du roi et l'expression ostentatoire de sa victoire, elles n'en demeurent pas moins associées à la croisade contre les Albigeois et à ses faits les plus marquants. Les épisodes de révolte, de sièges épiques, véhiculent des valeurs de résistance face à l'« envahisseur », et alimentent un certain idéal de lutte pouvant aller jusqu'au mythe ou au fantasme.
- Par leur densité, l'aspect « fossilisé » de leur état médiéval authentique, les forteresses du bien en série proposé pour inscription ont conservé leur **dimension symbolique ostentatoire**. En dominant fièrement le paysage, comme de véritables sentinelles ouvrant sur de larges panoramas, elles traduisent le basculement d'une dimension défensive à une dimension plus contemplative aujourd'hui.

⇒ *Attributs 2 et 5*

SYNTHÈSE

La spécificité géo-politique du contexte d'implantation des châteaux de la série sélectionnée a généré l'émergence :

- De modes de gestion, de contrôle et de gouvernance, certes centralisés, mais tout à fait spécifiques : le contexte insurrectionnel lié à la croisade contre les Albigeois et au *faidiment* ont donné lieu à des modalités de conquête et d'administration caractérisées par une forte coercition.
- De fonctions et de stratégies d'implantation propres au réseau : les forteresses, déployées en dehors de tout contexte urbain, et perchées en vigie sur la limite la plus méridionale du royaume face aux possessions aragonaises, se résument à leur fonction strictement militaire.
- De modes de construction distinctifs marqués par une déclinaison des dispositifs employés à Carcassonne sur les châteaux périphériques, une diffusion des techniques d'édification, et par une remarquable adaptation aux reliefs accidentés du secteur. L'ensemble architectural qui en découle est dans un état de conservation inégalé pour l'époque concernée.
- De valeurs paysagères et symboliques prégnantes, où la perpétuation du caractère ostentatoire des sites, côtoie un imaginaire collectif pugnace, souvent associé au catharisme, faisant de ces forteresses des symboles de l'imposition du pouvoir royal en terre « rebelle », et incarnant de véritables lieux de mémoire. Figées en haut de leur éperon, ces forteresses dominent encore aujourd'hui des paysages d'une grande beauté.

Ces particularités ne trouvent pas d'équivalent ailleurs dans le domaine capétien. Illustratrices de l'expression du pouvoir royal et de sa stratégie de contrôle d'un vaste territoire, elles viennent appuyer le caractère exceptionnel de la série proposée pour inscription.



Château d'Aguilar.



Protection

2.1. LA PROTECTION ET LA GESTION DE L'EXTRÉMITÉ SUD-OUEST DE LA ZONE TAMPON DU SITE D'AGUILAR : COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

⇒ Préciser quel type de protection est en place ou envisagé pour l'extrémité sud-ouest de la zone tampon sur le site d'Aguilar (fig. 475).

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE LÉGISLATIF NATIONAL : ARTICULATION ET COMPLÉMENTARITÉ DES OUTILS DE GESTION ET DE PROTECTION

En préambule, il convient de rappeler que les outils de protection et les mécanismes de gestion adoptés pour la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien proposé pour inscription consistent en une combinaison d'outils réglementaires mis en œuvre par l'Etat et d'outils de planification mis en œuvre par les collectivités locales.

Ces outils sont codifiés depuis le XX^e siècle dans la réglementation nationale à travers les codes du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme.

Ils sont par ailleurs explicités de manière détaillée dans la « *boîte à outils* » établie par ICOMOS France et fournie en annexe de la présente note.

Depuis 2016, la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine a introduit dans la loi française des « *Dispositions relatives aux biens inscrits au patrimoine mondial* », rappelant les enjeux de gestion partagée et de logique de projet entre l'Etat et les collectivités (LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 - Cf [Article L612-1](#)).

L'article L612-1 stipule que :

« L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements assurent, au titre de leurs compétences dans les domaines du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme, la protection, la conservation et la mise en valeur du bien reconnu en tant que bien du patrimoine mondial en application de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, le 16 novembre 1972, lors de sa XVII^e session.

Pour assurer la protection du bien, une zone, dite « zone tampon », incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection est, sauf s'il est justifié qu'elle n'est pas nécessaire, délimitée autour de celui-ci en concertation avec les collectivités territoriales concernées puis arrêtée par l'autorité administrative.

Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré **conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées**, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté

par l'autorité administrative⁷.

Lorsque l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme engage l'élaboration ou la révision d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un plan local d'urbanisme, le représentant de l'Etat dans le département porte à sa connaissance les dispositions du plan de gestion du bien afin d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du bien et la préservation de sa valeur exceptionnelle ».

Mémo : pour chaque composante, le dispositif de protections et de gestion, comprenant la combinaison des différents outils mobilisés, est synthétisé dans le tableau p.454 du tome 2 de la proposition d'inscription. Celui-ci fait état des protections actuelles et projetées avec indication de calendrier d'application. La forteresse d'Aguilar y apparaît en deuxième position p. 454 et 455 (cf. extraction ci-dessous).

COMPOSANTE	MESURES DE PROTECTION OU DE GESTION			PRÉCISIONS	DATE PROTECTION EXISTANTE	ÉVOLUTION	DATE EFFECTIVITÉ ÉVOLUTION	PRÉCISIONS	PÉRIMÈTRE CONCERNÉ
AGUILAR	OUTILS RÉGLEMENTAIRES	Code du patrimoine	CLASSEMENT MH	« Ruines du fort d'Aguilar » étendues au village castral, barbacane et chapelle	1949 et 2024				Périmètre du bien
			ABORDS MH	Périmètre concentrique de 500 mètres	1949				Périmètre du bien zone tampon
		Code de l'environnement	SITE INSCRIT	«Les ruines du château d'Aguilar et leurs abords immédiats»	1946	SITE CLASSE Création d'un site classé permettant de couvrir l'écrin paysager du château d'Aguilar	2026-2027	Etude en cours, suivie de la procédure de classement	périmètre du bien zone tampon
	OUTILS DE PLANIFICATION	Code de l'urbanisme	Carte communale		2012	PLU Elaboration d'un PLU comprenant un projet d'aménagement à l'échelle de la commune	2027	Retranscription dans le PLU de la zone tampon du bien, du site classé et du cahier de gestion associé dans le règlement	périmètre du bien zone tampon cadre distant
						SCOT Elaboration d'un SCOT intercommunal	2027	Retranscription des enjeux de gestion du bien au sein du SCOT	cadre distant
	AUTRES OUTILS DE GESTION	PNRCF	Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes	Charte de gestion du parc naturel régional et plan de paysage	2021				périmètre du bien zone tampon
		ENS	Espace naturel sensible	« La gerrigue et serre de Paziols »	2021				périmètre du bien zone tampon
		Forêts communales ou domaniales	FC et FD de Vingrau et des Corbières Orientales	Document d'aménagement coordonné par l'ONF					périmètre du bien zone tampon

Tableau de synthèse des protections existantes et de leurs évolutions sur le site d'Aguilar (extraction dossier de nomination p. 454)

7. L'ensemble des périmètres du bien et des zones tampon établis dans le cadre de la présente proposition d'inscription ont fait l'objet d'une définition sur la base d'analyses paysagères et patrimoniales, et en concertation avec les collectivités et populations locales. Ces périmètres ont été adoptés par délibérations par toutes les collectivités concernées (cf. Annexe C du plan de gestion p.337). Elles seront définitivement arrêtées une fois l'inscription acquise par l'autorité compétente, à savoir, le préfet de Région.

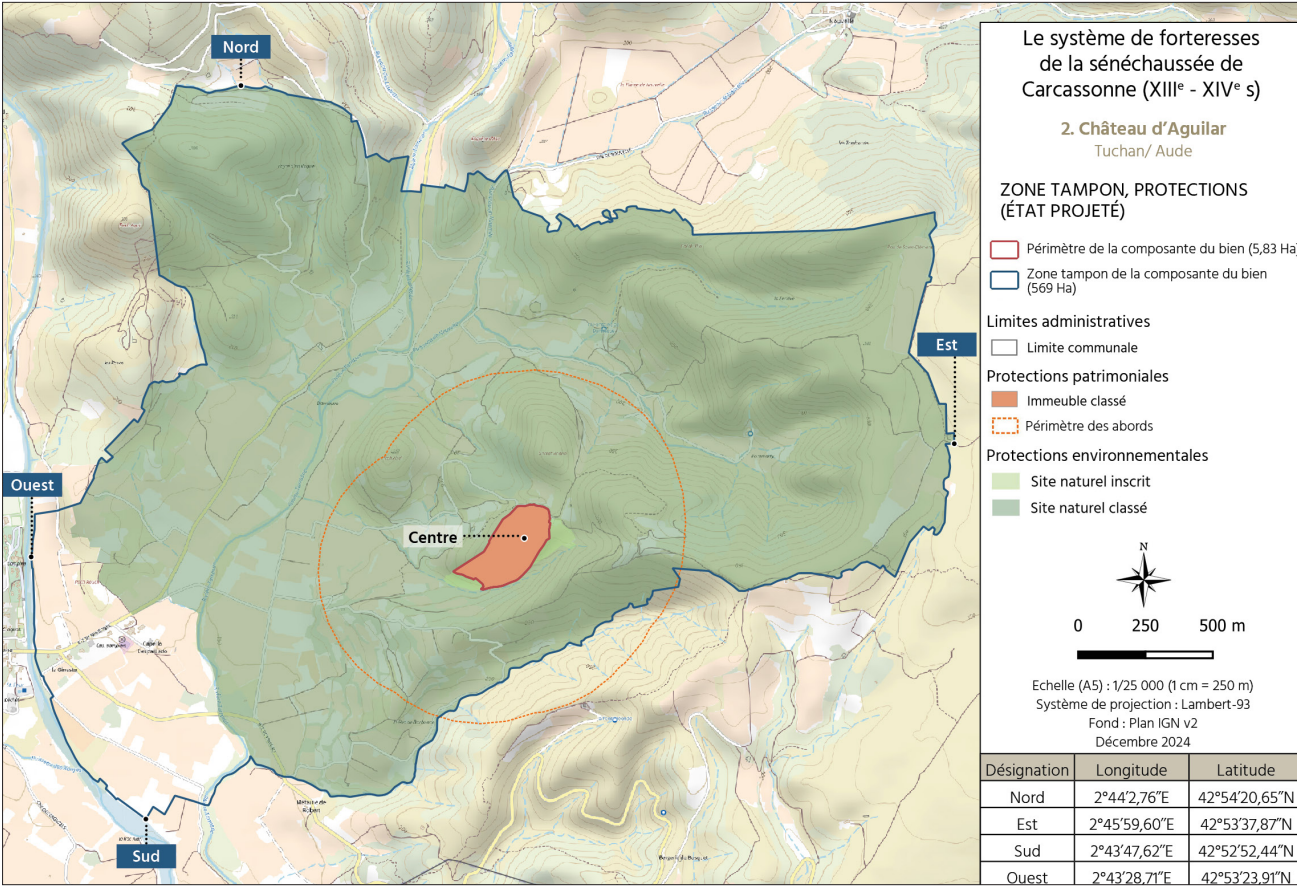


Figure 475 du dossier de nomination

PARTIE SUD-OUEST DE LA ZONE TAMPON DE LA FORTERESSE D'AGUILAR : PRÉCISION SUR LES OUTILS DE PROTECTION DÉPLOYÉS

La figure 475 du dossier de nomination (ci-dessous) laisse en effet apparaître une zone vierge sur la partie sud-ouest de la zone tampon. Il convient donc de préciser les mesures de protection et de gestion actuelles et envisagées sur ce secteur.

Au titre des outils réglementaires : une zone exclue du périmètre projeté du site classé

Cette zone correspond à la partie volontairement exclue du périmètre du **site classé** en cours de création⁸. Le choix d'exclure cette zone du site classé résulte d'un long processus de discussion entre le gestionnaire, l'AMPM, les services déconcentrés de l'Etat, les

8. La protection site classé est une servitude d'utilité publique, qui constitue le degré le plus élevé de la protection réglementaire nationale au titre du code de l'environnement. *En site classé, les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. L'autorisation spéciale de travaux est délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la DREAL*, de l'ABF* et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, soit par le préfet après avis de l'ABF.* La protection site classé est détaillé p.14 de la boîte à outils ICOMOS France, fournie en annexe de la présente note.
NB : Les documents relatifs à la procédure de classement du site sont fournis en annexe de la présente note. La démarche de classement, entamée au printemps 2023, procède d'un long processus aboutissant à l'adoption d'un décret ministériel en conseil d'Etat.

communautés locales, et repose sur deux raisons majeures :

- La volonté de proposer un périmètre de site classé concordant avec la zone tampon de la forteresse d'Aguilar, mais détournant la zone d'activité située au sud-ouest, dont les **valeurs paysagères ont été jugées insuffisantes pour justifier une telle protection**. Cette exclusion s'est par ailleurs appuyée sur des éléments géographiques, topographiques et paysagers (cours d'eau, reliefs, chemins...). Cette partie étant urbanisée, il a donc été collégialement considéré que la réglementation applicable devait, à ce titre, relever davantage du code de l'urbanisme à travers l'application de documents de planification (carte communale puis Plan local d'urbanisme).
- La **prise en compte de l'acceptabilité locale** des nouveaux dispositifs de protection et de gestion mis en place dans le cadre de la procédure d'inscription au patrimoine mondial. À ce titre, la création du site classé, et plus globalement, la construction du dispositif de gestion de la zone tampon, ont fait l'objet d'une **démarche de concertation inclusive et complexe**, associant les élus locaux, les habitants, les professionnels, en premier lieu desquels les viticulteurs et agriculteurs, propriétaires directement concernés par cette nouvelle réglementation, et acteurs de la gestion (conformément aux paragraphes 39, 40, 123 des Orientations⁹).

Au titre des outils de planification : une zone régie par les documents d'urbanisme (carte communale puis PLU)

Pour autant, et bien qu'exclue du site classé, cette partie sud-ouest de la zone tampon n'est pas exempte de protections. Conformément à ses caractéristiques et usages, **celle-ci est actuellement protégée au titre du code de l'urbanisme via les documents de planification dont la compétence relève des collectivités - de la commune de Tuchan ici**. Actuellement ce secteur est règlementé par la **carte communale**. Il s'agit d'un document d'urbanisme relativement simple, adapté aux communes rurales et leur permettant de définir des zones soumises ou non à constructibilité, à travers la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

L'étude de la carte communale de Tuchan indique que le secteur concerné se situe en zone N (Naturelle) non constructible. À ce titre, toute construction est interdite dans cette zone. Des exceptions peuvent néanmoins s'appliquer (lesquelles justifient la présence d'équipements dans cette zone).

En effet, l'article L161-4 du Code de l'Urbanisme encadre strictement les possibilités de construction pour :

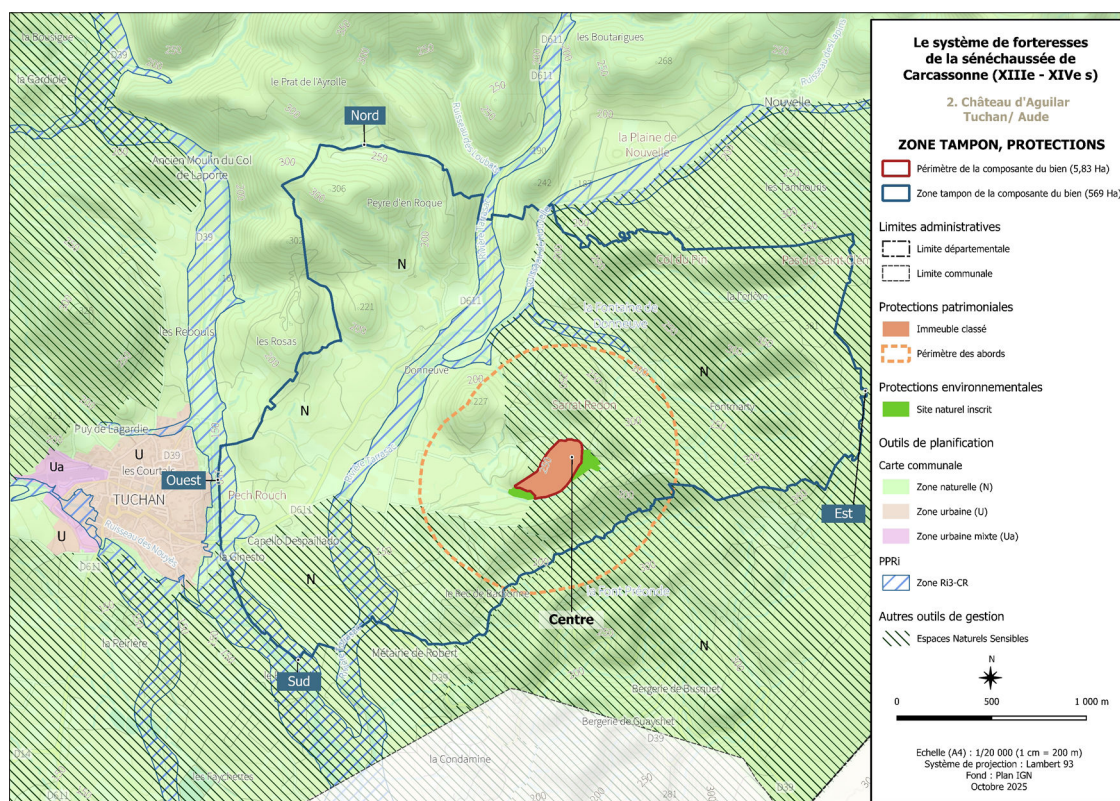
- Des équipements collectifs, qui seront de fait sous maîtrise d'ouvrage des collectivités ou de l'Etat ;

9. 39. Une approche en partenariat des propositions d'inscriptions, de la gestion et du suivi, soutenue par une prise de décision inclusive, transparente et responsable, contribue sensiblement à la protection des biens du patrimoine mondial et à la mise en œuvre de la Convention.

40. Les partenaires pour la protection du patrimoine mondial sont les particuliers et autres parties prenantes - spécialement les populations locales, les peuples autochtones, et les organisations gouvernementales, non gouvernementales et privées ainsi que les propriétaires qui s'intéressent et participent à la gestion d'un bien du patrimoine mondial.

- Des constructions nécessaires à l'exploitation agricole, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, **dès lors que celles-ci ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ou des paysages**¹⁰.

En outre, la partie sud-ouest relève également d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI ou PPRNi), servitude réglementaire forte qui s'impose aux documents de planification, et qui définit une zone Ri3-CR dans laquelle les extensions des constructions existantes, les travaux sur l'existant et les constructions nouvelles sont fortement limités au regard du risque d'inondation potentiel.



Carte des outils de protection de la zone tampon du château d'Aguilar (état actuel)

Afin de faire évoluer son document d'urbanisme, la commune de Tuchan s'est engagée dans l'élaboration d'un **Plan local d'urbanisme (PLU)**¹¹. Plus poussé que la carte communale, le PLU traduit un véritable projet d'aménagement et de développement durable à l'échelle de la commune. En outre, depuis 2017, les autorités compétentes en matière de document d'urbanisme – ont l'obligation d'intégrer à leur PLU la gestion des biens patrimoine mondial. En effet, pour assurer la mise en application de l'article L612-1 cité précédemment, deux articles spécifiques du **code de l'urbanisme** ont été complétés, **obligeant l'identification des biens inscrits au patrimoine mondial et de leur zone tampon (Article R.141-6), et la retranscription des périmètres du bien et de la zone tampon dans les documents d'urbanisme (Article R.151-53 12°)**

10. Projets soumis à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

11. La protection au titre du PLU est détaillée p.84 à 89 de la boîte à outils ICOMOS France fournie en annexe. La délibération correspondante du conseil municipal de Tuchan est positionnée en annexe

Pour aller plus loin encore, la présence d'un règlement adossé au PLU permet de cadrer les projets à travers la mise en place de prescriptions spécifiques, relatives à l'utilisation des sols, à la qualité des constructions ou aux activités.

Son règlement vient fixer des règles précises sur la destination des constructions autorisées, sur leur gabarit, leur implantation sur les parcelles, leur emprise au sol, leur qualité architecturale, à la fois en termes de composition mais aussi de colorimétrie, et leur intégration dans le paysage.

Le PLU permet également la définition d'orientations particulières sur des zones à enjeux. À ce titre, il est prévu que la partie sud-ouest de la zone tampon fasse l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)¹² visant la préservation de ce secteur. En venant s'ajouter au règlement d'urbanisme du PLU, l'OAP apportera un surcroît de préconisations qui s'imposeront aux porteurs de projet. Celles-ci pourront tenir compte spécifiquement :

- des points de vue réciproques entre la fortification et le secteur d'activités ;
- des mesures d'intégration paysagère à mettre en œuvre, par exemple par la plantation de végétation en lisière pour masquer les constructions,
- des principes d'aménagement des espaces publics pour gagner en qualité urbaine et paysagère,
- des principes d'aménagement des stationnements le cas échéant,
- d'organisation et de composition d'ensemble des bâtiments et des voiries.

Au titre des autres outils de gestion : une zone incluse au cœur du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes, avec Espaces Naturels Sensibles

Au-delà des outils de planification, la partie sud-ouest de la zone tampon de la forteresse d'Aguilar est également couverte par d'autres dispositifs de gestion qui participent à la protection de la composante concernée et à la préservation de la VUE proposée pour le bien candidat.

En effet, le secteur est également concerné par la présence d' **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**¹³ – « Garrigue et serre de Paziols » et « Plaine viticole de Tuchan ». Un ENS est un site présentant une valeur patrimoniale au regard de ses caractéristiques paysagères, de sa richesse écologique et de sa fragilité. Il peut également posséder un intérêt stratégique de prévention des inondations, de stabilité des sols ou de lutte contre les incendies. Créés et gérés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels, supervisée notamment par le Conservatoire des espaces naturels (CEN)¹⁴.

La présence d'ENS aux abords de la forteresse d'Aguilar justifie actuellement l'application d'une convention de gestion multipartite entre la commune, le CEN et une éleveuse, et permettant notamment la mise en place d'actions de connaissance, de gestion pérenne comprenant notamment :

- la réalisation d'inventaires naturalistes, de diagnostics écologique et paysager permettant de caractériser les habitats et espèces ; leurs dynamiques et leurs enjeux
- la proposition d'un plan de pâturage extensif permettant le maintien des milieux ouverts, favorisant la lutte contre l'incendie et la préservation de la biodiversité
- l'animation foncière et la mise en place d'actions de sensibilisation

12. L'OAP est détaillée p.94 de la boîte à outils ICOMOS France fournie en annexe

13. La protection au titre des ENS est détaillée p. 106 de la boîte à outils ICOMOS France fournie en annexe

14. Le rôle du CEN est détaillé p.60 de la boîte à outils ICOMOS France fournie en annexe

Enfin, la commune de Tuchan est également incluse au cœur du **Parc Naturel Régional¹⁵ Corbières-Fenouillèdes** et est, à ce titre, soumise à l'application de sa **charte** dont l'application est confiée à un syndicat mixte de gestion.

D'une durée d'application de 15 ans (2021-2036), la charte de Parc¹⁶ détermine les orientations stratégiques de protection, de mise en valeur et de développement et l'ensemble des mesures concrètes qui en découlent. La Charte traduit l'engagement des signataires à travailler ensemble pour un projet de développement et de gestion durable sur le territoire. La portée juridique de la Charte du Parc tient avant tout à son approbation par :

- Les collectivités qui souscrivent volontairement, dans le cadre de leurs compétences, à des engagements explicites contenus dans la Charte
- L'Etat qui participe pleinement à l'atteinte des objectifs de la Charte identifiés comme relevant de sa compétence.

Les documents d'urbanisme (PLU(i), SCOT) doivent être compatibles avec la charte (art. L. 333-1 du code de l'environnement et L. 131-7 du code de l'urbanisme).

La charte et le projet opérationnel du PNRCF concernent 99 communes, englobent cinq des huit composantes du bien en série proposé pour inscription ; et reposent sur quatre grands défis :

DÉFI N°1 : Faire de la haute valeur patrimoniale préservée et reconnue des Corbières-Fenouillèdes, un moteur de développement

DÉFI N°2 : Viser une autonomie énergétique diversifiée et respectueuse de la haute valeur patrimoniale des Corbières-Fenouillèdes et anticiper les conséquences du changement climatique

DÉFI N°3 : Construire un territoire Corbières-Fenouillèdes « exemplaire » en termes d'aménagement durable répondant aux besoins actuels et valorisant les spécificités rurales

DÉFI N°4 : Amplifier et diffuser la vitalité et l'attractivité du territoire Corbières-Fenouillèdes par une valorisation ambitieuse et solidaire de ses ressources et de ses talents

La charte de Parc s'inscrit par ailleurs en concordance directe avec les engagements du plan de gestion du bien en série candidat. C'est pourquoi de nombreuses actions de gestion et de protection sont portées en commun entre le syndicat mixte et l'AMPM. À ce titre peut notamment être citée l'élaboration en cours d'un plan de paysage¹⁷ « *Du territoire frontière à l'unité territoriale ; faire œuvre les mémoires au service des paysages et de leurs évolutions* ».

15. La protection au titre des PNR est détaillée p.68 de la boîte à outils ICOMOS France fournie en annexe

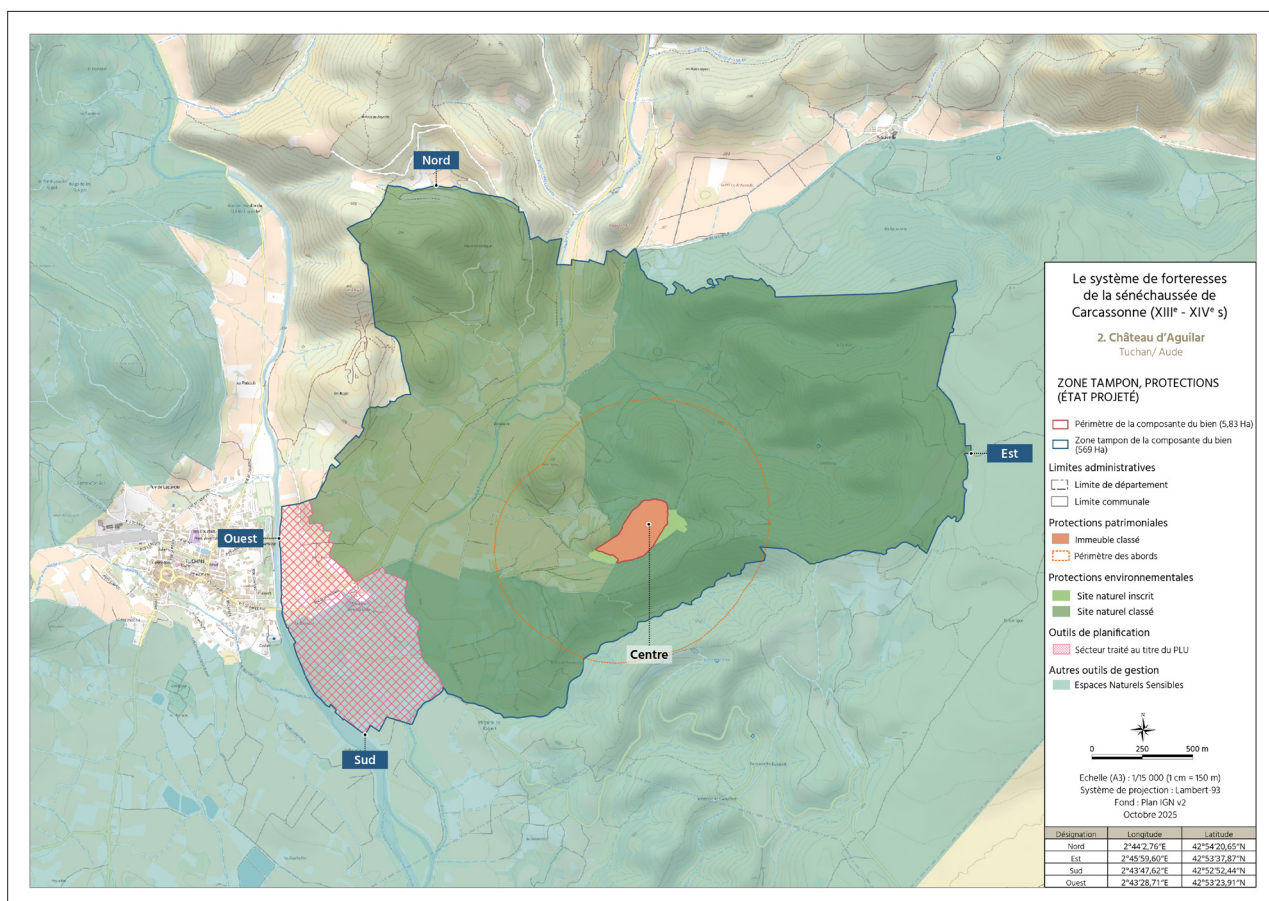
16. La charte du PNRCF est jointe en annexe II du dossier de nomination

17. La gestion au titre du plan de paysage est détaillée p 160 de la boîte à outils ICOMOS France fournie en annexe. Les premiers rendus du plan de paysage sus-cité sont fournis en annexes II.(viii) du dossier de nomination.

SYNTHÈSE

La partie sud-ouest de la zone tampon de la forteresse d'Aguilar est gérée et protégée au titre :

- Des documents d'urbanisme et de planification via la carte communale actuellement, en cours d'évolution vers un plan local d'urbanisme (PLU),
- Des actions menées au titre des Espaces naturels Sensibles (ENS) avec le CEN, et de l'application des mesures inscrites dans la charte du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (PNRCF).



Carte des outils de protection de la zone tampon du château d'Aguilar (état projeté)



Châteaux de Lastours.



3

Annexes

L'ensemble des annexes ont été rassemblées dans un dossier numérique distinct (3. Annexes) ; elles sont numérotées et fournies indépendamment du présent rapport.



CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX



Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
T : 04 68 11 64 90
contact.ampm@aude.fr

